



ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES POUR LA GESTION CONCERTÉE DE L'EAU

*APPUI AUX STRUCTURES CHARGÉES DE LA GESTION DE L'EAU SUR LES TERRITOIRES -
CONTRIBUTION DES CPIE À LEUR ÉMERGENCE ET LEUR FONCTIONNEMENT*

Décembre 2010

Version 2010 :
4 nouvelles expériences !



UNION NATIONALE

Une réalisation de l'Union nationale des CPIE pilotée par :

Bertrand de Sartiges, administrateur national en charge de la thématique « eau »

Nicolas Fromont, chargé de projet

Ont contribué à la rédaction des fiches d'expériences :

2009

- ⇒ *François Chemin*, CPIE Val d'Authie
- ⇒ *Frédéric Poydenot*, CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur
- ⇒ *Jean-Marie Bordes*, CPIE de Haute Auvergne
- ⇒ *Patrick Laponyade*, CPIE Médoc
- ⇒ *Violaine Lesceux*, CPIE Pays de l'Autunois-Morvan

2010

- ⇒ *Aurélie Lemeur*, CPIE des Pays de Savoie
- ⇒ *Axelle Clavot et Agnès Le Lay*, CPIE Val de Vilaine
- ⇒ *Émilie Varraud*, CPIE Bassin de Thau
- ⇒ *Willy Chéneau*, CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Introduction :

Le réseau des CPIE est historiquement très actif dans le domaine de l'eau. Par des actions de sensibilisation, les CPIE oeuvrent à la mobilisation de tous en vue de la gestion concertée de cette précieuse ressource et des milieux qui lui sont associés. Le réseau s'oriente également, de plus en plus, vers des actions plus conséquentes d'accompagnement des territoires. Les CPIE agissent en accord avec les dispositions prescrites par la DCE, la Lema, les Sdage et devront inscrire leurs actions en cohérence avec les lois de programmation et d'application du Grenelle de l'environnement et ses nombreuses règles et normes concernant par exemple la Trame Verte et Bleue.

En partenariat avec le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement¹ (période 2009-2011), l'action de l'Union nationale, sur le volet gestion concertée de l'eau, vise à impulser l'implication des CPIE pour contribuer à l'émergence et au fonctionnement des structures chargées de la gestion de l'eau au niveau local (syndicats mixtes, collectivités...) et faciliter ainsi la mise en œuvre des différents processus de gestion concertée (Sage, contrat de bassin,...).

Ce recueil, **initié en 2009 et poursuivi en 2010**, présente neuf fiches – expériences à diffuser au sein du réseau dans le but de susciter chez de nouveaux CPIE l'envie d'être contributeur sur son territoire. Les actions décrites s'inscrivent dans des processus de gestion concertée, et les accompagnements portent sur différents processus (Sage, contrat de bassin versant, plan de gestion de milieux...) tenant compte des spécificités locales, tant d'un point de vue environnemental qu'au regard des jeux d'acteurs.

¹MEDDTL

Sommaire des fiches - expériences :

FICHE 1 : Programme de gestion des zones humides dans la vallée de la Rance et du Célé p 7

Bassin Adour-Garonne

Le **CPIE de Haute Auvergne (15)** a engagé en 2008 une action partenariale avec le syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé (Lot) dans le but d'établir un programme test de gestion de zones humides et d'habitats d'espèces d'intérêt patrimonial. L'action initiée par le CPIE a renforcé les liens des deux structures sur le territoire avec les différents acteurs gestionnaires. Démarche à caractère exemplaire, celle-ci peut être dupliquée sur d'autres secteurs pour faciliter l'émergence et l'accompagnement de procédures de gestion de l'eau.

FICHE 2 : Émergence du contrat de baie des Golfes de Lérins p 11

Bassin Rhône-Méditerranée-Corse

Partenaire de longue date de la ville de Cannes (Alpes-Maritimes) dans le champ de l'éducation à l'environnement, le **CPIE des Iles de Lérins et Pays d'Azur (06)** a œuvré depuis 2000, en partenariat avec les associations locales, pour la création d'un contrat de baie. Ses initiatives ont progressivement convaincu les élus locaux de la pertinence de cette procédure. Malgré un processus long, la structure porteuse du contrat de baie des Golfes de Lérins, le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU), espère être opérationnel en 2010.

FICHE 3 : Plan de gestion dans le marais du Verdon-sur-Mer p 14

Bassin Adour-Garonne

Le **CPIE Médoc (33)** a engagé en 2006 une action partenariale avec le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB). L'objectif : mettre en œuvre un plan de gestion de restauration hydraulique des marais en concertation avec les acteurs de ce territoire façonné par les activités de l'homme.

L'action initiée par le CPIE a fortement contribué à l'émergence d'une politique environnementale forte au sein du GPMB. Actuellement, l'action se poursuit sous la forme d'un partenariat fort entre le CPIE et l'établissement public de gestion du port.

FICHE 4 : Contribuer à l'émergence d'un SAGE sur le bassin versant de l'Arroux p 18

Bassin Loire-Bretagne

En réponse aux disparités observées sur le bassin de l'Arroux (Saône-et-Loire) en matière de gestion de l'eau, le **CPIE Pays de l'Autunois-Morvan (71)** a entrepris, en 2006, une action de mobilisation des acteurs locaux (collectivités, syndicats de rivière...).

Un objectif : faire émerger un Sage.

Le travail de concertation et de sensibilisation engagé par la suite a permis aux différentes parties prenantes de la gestion de l'eau de se connaître. Peu à peu, l'idée d'un schéma de planification cohérent a pris forme. Début 2010, Le SAGE Arroux-Bourbince devrait être instruit et ainsi concrétiser le travail effectué.

FICHE 5 : Émergence de la structure porteuse d'un SAGE sur l'Authie p 22

Bassin Artois-Picardie

Le **CPIE Val d'Authie (62)**, acteur sur la Vallée de l'Authie depuis 1976 avec une logique environnementale portant sur l'ensemble du bassin versant, a été initiateur de la charte interdépartementale qui fixe les objectifs de coordination sur la vallée (1992). Les administrateurs du CPIE ont à l'époque joué le rôle d'animateur de la concertation pour faire émerger l'Institution interdépartementale pour l'aménagement de la Vallée de l'Authie. Cette structure, dont le portage politique a été repris par les conseils généraux de la Somme et du Pas-de-Calais dès 1992, a aujourd'hui en charge l'élaboration du SAGE de la vallée de l'Authie.

FICHE 6 : Expliquer le SAGE de Thau

p 25

Bassin Rhône-Méditerranée-Corse

Le **CPIE Bassin de Thau (34)** est engagé depuis 2008 dans un partenariat technique avec le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT) afin de sensibiliser le public scolaire aux enjeux de l'eau et de l'informer sur le processus émergent de SAGE qui est porté par le SMBT.

Sollicité par le syndicat du fait de sa légitimité sur le territoire, le CPIE a ainsi réalisé un programme d'action adapté pour venir en appui à la démarche pas toujours évidente mais nécessaire d'explication de ce qu'est une procédure de gestion de l'eau.

FICHE 7 : Animer une concertation pour le volet C du Contrat de Bassin versant « Isère en Tarentaise »

p 29

Bassin Rhône-Méditerranée-Corse

Le **CPIE des Pays de Savoie (73)** accompagne l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise dans la mise en œuvre d'une démarche de concertation autour du contrat de bassin versant « Isère en Tarentaise ». L'objectif de l'action est de rassembler les acteurs (élus, habitants, socioprofessionnels) et de les amener à s'interroger sur leurs besoins pour définir un plan d'action pour la gestion locale de l'eau.

Entrant dans le cadre du dispositif EAUsons agir animé par l'URCPIE Rhône-Alpes, cette action met en avant la pertinence du binôme CPIE-collectivité pour faire avancer la gestion durable, concertée et globale de l'eau !

FICHE 8 : Faire émerger un syndicat de bassin versant sur le secteur de la « Vilaine médiane »

p 33

Bassin Loire-Bretagne

Depuis 2007, le **CPIE Val de Vilaine (35)** oeuvre pour la création d'un syndicat de bassin versant sur le secteur de la Vilaine médiane. Son action répond aux enjeux de gestion locale de l'eau et repose sur l'animation d'une large concertation à l'échelle des collectivités territoriales pour faire émerger l'idée chez les décideurs qu'une structure locale de gestion de l'eau est nécessaire. Trouvant appui auprès de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (IAV), cette action, qui se poursuit actuellement, est un bel exemple du rôle d'initiateur que peut avoir un CPIE pour l'eau sur son territoire.

FICHE 9 : Favoriser l'expression des acteurs locaux dans le cadre d'un SAGE

p 37

Bassin Loire-Bretagne

Le **CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir (72)** s'est vu attribuer par l'Établissement public Loire, un marché public pour l'accompagner dans la mise en œuvre du SAGE Loire dont il porte les études. Le CPIE anime ainsi, sur la période 2007-2011, le dialogue entre les acteurs locaux sur la gestion de l'eau. Objectifs : favoriser l'expression de tous et appuyer l'EP Loire dans la communication des enjeux.

Structuration des fiches :

Après un bref résumé de l'action engagée, chaque fiche d'expérience décline les rubriques d'information suivantes. Ces rubriques renseignent sur les enjeux locaux, l'accompagnement du CPIE auprès de la structure chargée de la gestion de l'eau.

À l'origine de l'accompagnement

Le contexte territorial, les acteurs de la gestion de l'eau, les besoins identifiés sur les territoires et les éléments déclencheurs de l'action d'accompagnement.

Descriptif de l'accompagnement

Les objectifs, ce qui a été fait, les moyens mobilisés et les résultats de l'action.

Pilotage de l'action

Modalités d'organisation et acteurs

Évaluation

Impacts pour les structures et les territoires, les enseignements de l'accompagnement.

Les compétences mises en œuvre par le CPIE

Les partenariats

Financiers et techniques

Témoignage de la structure accompagnée

Le CPIE de Haute Auvergne a engagé en 2008 une action partenariale avec le syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé (Lot) dans le but d'établir un programme test de gestion de zones humides et d'habitats d'espèces d'intérêt patrimonial. L'action initiée par le CPIE a renforcé les liens des deux structures sur le territoire avec les différents acteurs gestionnaires. Démarche à caractère exemplaire, celle-ci peut être dupliquée sur d'autres secteurs pour faciliter l'émergence et l'accompagnement de procédures de gestion de l'eau.

À l'origine de l'accompagnement

↳ Contexte territorial

Le territoire de la châtaigneraie cantalienne est pour sa majeure partie situé sur le bassin hydrographique du Célé. Ce territoire rural abrite des habitats et des espèces animales et végétales remarquables qui subissent depuis quelques décennies des atteintes notables du fait de drainages de zones humides, défrichements, dégradation de la qualité des eaux...

Entre 2002 et 2006, deux recherches ont été initiées dans le cadre du Contrat de rivière Célé, avec l'appui technique et opérationnel du CPIE de Haute Auvergne :

- Étude d'inventaire et de caractérisation des zones humides du bassin du Célé,
- Étude sur les espèces d'intérêt patrimonial du bassin hydrographique du Célé.

Ces deux recherches constituaient une première étape dans l'amélioration des connaissances sur les richesses biologiques et le fonctionnement des milieux aquatiques du bassin du Célé. Elles ont confirmé que la châtaigneraie cantalienne constituait une zone encore riche et relativement préservée mais qui avait subi de fortes modifications d'utilisation de l'espace qui se poursuivent et qui menacent aujourd'hui certaines populations remarquables, certains milieux (zones humides) et de nombreux usages étroitement dépendants des régimes hydrauliques (captages d'eau potable, irrigation des terres, abreuvement du bétail, activités de loisirs aquatiques).

↳ Les besoins identifiés sur le territoire

Afin d'engager des actions de préservation significatives, sont apparus :

- Un besoin de connaissance complémentaire sur la patrimonialité (milieux, espèces) et les fonctionnalités
- La nécessité d'une concertation avec les collectivités et acteurs du territoire (particuliers également) pour mettre en place des pratiques respectueuses.

Répondre à ces besoins était nécessaire pour initier des actions avec les gestionnaires locaux et acteurs structurants sur le territoire.

Le soutien potentiel d'EDF auprès du CPIE, dans le cadre de la convention nationale passée entre l'Union nationale des CPIE et EDF, a permis de réfléchir à des actions significatives allant dans ce sens.

Les acteurs structurants en matière de gestion de l'eau

- ↳ le Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé porteur du Sage
- ↳ Les collectivités locales propriétaires de quelques zones humides,
- ↳ Les organismes impliqués dans la gestion des rivières (ONEMA et Fédération de Pêche sont également directement concernés),
- ↳ Les agriculteurs

↳ Une initiative réciproque

Le partenariat a été initié par le CPIE conjointement avec le syndicat. La rédaction du projet s'est faite de manière commune, chaque directeur des deux structures ayant pris soin de le faire valider auprès des différents acteurs impliqués (conseil régional, conseil général, agence de l'eau, Fédération de pêche, ONEMA, Chambre d'agriculture...)

Le CPIE, porteur de l'idée initiale, a contacté quelques membres du Comité de Rivière, le directeur avec qui le projet a été progressivement précisé, et les principales collectivités concernées (commune de Maurs et communauté de communes du Pays de Maurs). Le CPIE a donc proposé de mettre au service du projet ses capacités pour l'expertise environnementale (compétences en faune et flore des milieux humides et des rivières, aptitude à la

concertation et à la médiation, savoir-faire pédagogique auprès des différents publics).

C'est en raison de sa connaissance des milieux naturels du territoire et de sa connaissance des acteurs élus et socio-professionnels que le CPIE a pu envisager cette action.

Description de l'accompagnement

➔ Objectifs

L'objectif du projet est de conserver, protéger et valoriser les espèces, les zones humides et les milieux aquatiques remarquables du territoire. Pour cela, trois objectifs opérationnels sont définis :

- ➔ L'amélioration de la connaissance des milieux aquatiques, des zones humides et des espèces aquatiques remarquables,
- ➔ La perception des enjeux liés à la conservation de ces espèces et de ces milieux par l'ensemble des acteurs,
- ➔ La gestion des milieux par l'expérimentation en réfléchissant avec les propriétaires et gestionnaires à des modifications et des adaptations de pratiques.

➔ Ce qui a été fait

L'action du CPIE a été conduite, grâce à des échanges fréquents, en totale collaboration avec le directeur du syndicat et son équipe technique pour le choix des sites, une partie du travail de terrain et toutes les phases de communication et de sensibilisation. Dans cet esprit, les prospections de terrain ont été menées avec le soutien effectif de la communauté de communes par la mise à disposition ponctuelle du technicien rivière.

➔ Expertise de terrain et concertation

Le travail, engagé sur 32 zones représentant une surface totale de plus de 1500 ha et environ 60 ha de milieux humides diversifiés (prairies humides, marais, tourbières...), a permis de cartographier de nombreux linéaires d'écoulement, de préciser l'état de fonctionnement et de conservation des zones humides et par suite d'évaluer le fonctionnement hydrologique.

Diverses espèces animales et végétales à statuts de protection ou d'intérêt ont été repérées.

La phase de médiation, auprès d'une trentaine de propriétaires et gestionnaires, a donné lieu à une soixantaine de rencontres. L'étude des pratiques agricoles a porté sur 22 zones humides différentes et le CPIE et le syndicat disposent actuellement des éléments pour finaliser 24 notices de gestion.

Un volet d'action sur 3 espèces aquatiques patrimoniales (écrevisse à pattes blanches, moule perlière et chabot) a permis de comptabiliser les effectifs sur des sites définis et de déterminer les habitats.

➔ Animation de la sensibilisation et communication

Au-delà de la médiation auprès des propriétaires et gestionnaires, l'information sur le projet a débuté avec l'envoi d'un courrier et d'une note de présentation aux collectivités et aux élus du Conseil Syndical et, grâce à des rencontres, avec les Maires directement concernés par la gestion de zones humides.

À l'occasion du lancement du programme, une conférence de presse a été organisée au siège de la Communauté de communes du Pays de Maurs. Les trois journaux locaux présents à cette réunion ont ainsi consacré des articles à l'action.

Au cours du programme, plusieurs articles ont été communiqués à la presse locale. Différentes animations à destination du grand public ont été organisées. Ces animations nature ont concerné environ 100 personnes.

Le CPIE a mis à disposition l'équivalent de 1,5 poste pour une durée de 18 mois

- ➔ Un chargé d'étude spécifiquement recruté pour une durée de 18 mois avec pour mission une double approche d'expertise scientifique et de médiation,
- ➔ Un chargé d'étude compétent sur la biodiversité,
- ➔ Une chargée d'étude spécialisée en cartographie et photo-interprétation,
- ➔ Le directeur et le secrétariat chargés de la coordination et du suivi.

Une « lettre d'information sur les espèces et milieux aquatiques du Célé » consacrée à la moule perlière a été tirée à 1 500 exemplaires. Le CPIE a participé à des journées d'information lors d'événements existants (foire, marchés, fête de la nature) et organisé des conférences-débats à destination des élus et du public.

➤ Résultats de l'accompagnement et impact de l'action

Ce programme test a permis de mobiliser autour de la problématique des partenariats efficaces et d'enclencher une dynamique. En ce qui concerne les espèces patrimoniales, l'amélioration de la connaissance permet d'envisager des recommandations de gestion auprès des collectivités concernées (assainissement par exemple) et des propriétaires riverains. La connaissance des fonctionnalités hydrauliques et de la richesse de la biodiversité, la connaissance des pratiques agricoles, les nombreux contacts auprès des agriculteurs permettent d'aboutir à des modes de gestion en faveur du respect des zones humides. Le syndicat a décidé de prolonger la mission et d'intégrer au sein de ses effectifs le technicien qui **avait été recruté pour une durée déterminée de 18 mois par le CPIE.**

Pilotage de l'action

Le **programme** a fonctionné sous l'égide d'un **comité de pilotage** (lancement, réunion intermédiaire, restitution technique) grâce à l'implication forte des différents partenaires réunis en **groupes techniques**. Ont été concernés les élus et techniciens des collectivités (Conseil Régional d'Auvergne, Conseil Général du Cantal et Communautés de communes), EDF, Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, Chambre d'Agriculture, représentants de la pêche (Fédérations de Pêche du Cantal et du Lot, ONEMA, AAPPMA de la Châtaigneraie), Fédération Départementale des Chasseurs du Cantal, Alter Eco, association Lot Nature, CEPA (Conservatoire des espaces et des paysages d'Auvergne) et bien sûr syndicat du bassin de la Rance et du Célé et CPIE de Haute Auvergne.

Les groupes techniques se sont réunis à **5 reprises** au cours du programme.

Évaluation

➤ Impacts pour le CPIE et la structure accompagnée

Le CPIE a renforcé **son ancrage** dans cette partie du département. Surtout reconnu pour ses compétences naturalistes, le CPIE a pu **développer des actions de communication et de médiation** auprès de la profession agricole en particulier ainsi que des collectivités.

Pour le syndicat, le programme a permis d'améliorer la connaissance, de diffuser de l'information, de proposer avec les collectivités et les agriculteurs des modes de gestion des zones humides.

Cette action a **favorisé un rapprochement** déjà engagé entre les deux structures.

➤ Les points forts

- ➔ La démarche partenariale active (participation, suivi des différents partenaires),
- ➔ La concertation et les échanges positifs avec les acteurs du monde agricole (Chambre d'Agriculture, agriculteurs gestionnaires).

➤ Les difficultés rencontrées

Les enseignements de l'accompagnement

- Le CPIE doit être force **de proposition, informer et impliquer** les différents partenaires **très en amont** de la démarche et rechercher auprès d'eux précisions et validation du projet.
- Au cours de l'action, il faut prévoir des échanges réguliers avec les **partenaires techniques et financiers**.
- Dans la relation directe avec les gestionnaires des milieux concernés, il est nécessaire d'aborder la problématique en valorisant la richesse patrimoniale mais en tenant compte des **contraintes de gestion et des réalités économiques des exploitations**.
- Le CPIE doit veiller à toujours garder une attitude informative et de conseil, tenant compte de l'intérêt environnemental et du maintien des activités économiques, sans parti pris.

Pas de réelles difficultés, mais la confirmation que ces démarches partenariales exigent une grande disponibilité et une mise à disposition importante de personnel pour animer.

➤ Les perspectives

La mission se poursuit au sein de l'équipe technique du syndicat, le CPIE reste impliqué dans la démarche.

Par ailleurs, le CPIE travaille sur le volet « pédagogie de l'environnement » avec la structure gestionnaire d'un autre Contrat de rivière (Etablissement Public Interdépartemental Dordogne) et avec un autre syndicat porteur de Sage (syndicat de l'Allagnon).

Les compétences mises en œuvre

- ➔ Connaissances spécifiques, ingénierie de projet
- ➔ Éducation, sensibilisation, information
- ➔ Gestion, entretien d'espace
- ➔ Coordination de projet
- ➔ Concertation territoriale, médiation
- ➔ Consultation, participation (instances de pilotage)
- ➔ Édition, publication

Les partenariats

➤ Nature du partenariat avec la structure accompagnée :

Il s'agit d'une convention de partenariat faisant apparaître le contenu de la mission, la mise à disposition d'un technicien/médiateur pour une durée de 18 mois ainsi que les moyens complémentaires affectés. La convention soulignait également les modalités de coordination et l'animation d'un Comité de pilotage établi en commun accord entre les deux parties.

➤ Les partenaires financiers

Une convention a été signée avec EDF faisant référence aux actions de médiation environnementale, d'information, de sensibilisation et d'éducation des publics) que les deux organismes (EDF et Union nationale des CPIE) développent dans leur partenariat. Cette convention complète le financement apporté par le syndicat grâce à différents participations

(conseil régional, conseil général, agence de l'eau Adour Garonne...) et correspond à 15 % du budget total de l'opération.

➤ Les partenaires techniques

- ➔ La Chambre d'Agriculture
- ➔ La Fédération de Pêche
- ➔ L'ONEMA
- ➔ La communauté de communes de Maurs
- ➔ Les services de l'Etat et du conseil général

Le Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé

L'association pour l'aménagement de la vallée du Lot portait initialement une procédure de contrat de rivière. En mai 2007, celle-ci a évolué vers un Sage désormais porté par un syndicat regroupant 101 communes : le **syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé**.

Extraits de l'interview d'Arnaud David, directeur du syndicat mixte de la Rance et du Célé :

” *Les raisons du rapprochement :*

Le syndicat s'est rapproché du CPIE parce qu'il est bien ancré sur ce territoire, que son statut associatif permet une souplesse dans les modes d'agir, qu'il dispose de compétences techniques pluridisciplinaires qui complètent bien celles de l'équipe du syndicat.”

” Il est à souligner que le CPIE est associé depuis plus de 10 ans à la dynamique contrat de rivière et qu'il a travaillé plus particulièrement sur la problématique des zones humides (inventaires, cartographie). Les compétences du CPIE attendues par le syndicat étaient l'expertise dans le domaine de l'eau, de la connaissance des milieux naturels, mais aussi dans la pédagogie et la sensibilisation à l'environnement ; une compétence scientifique et des capacités d'animation.”

” *Les attentes nouvelles :*

Le syndicat compte sur les initiatives du CPIE pour être sollicité, en fonction du contexte et des opportunités, afin de pouvoir conduire des actions comparables à celle qui vient de s'achever (exemple : poursuite sensibilisation DCE, préoccupation sur la richesse batrachologique des mares du secteur, etc).”

Pour plus d'information :

CPIE de Haute Auvergne,
Jean-Marie Bordes, directeur,
04 71 48 49 09 cpie.haute.auvergne@wanadoo.fr

Émergence du contrat de baie des Golfes de Lérins

Partenaire de longue date de la ville de Cannes (Alpes-Maritimes) dans le champ de l'éducation à l'environnement, le CPIE des Iles de Lérins et Pays d'Azur a œuvré depuis 2000, en partenariat avec les associations locales, pour la création d'un contrat de baie. Ses initiatives ont progressivement convaincu les élus locaux de la pertinence de cette procédure. Malgré un processus long, la structure porteuse du contrat de baie des Golfes de Lérins, le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU), espère être opérationnel en 2010.

À l'origine de l'accompagnement

↳ Contexte territorial

Le littoral, de Théoule à Antibes, a été largement urbanisé. Les îles de Lérins et le littoral sont l'un des points d'attrait les plus importants des Alpes-Maritimes.

La multiplicité des usages liés au littoral, la forte urbanisation, les équipements d'assainissement vieillissants sont autant de problèmes ayant des impacts sur les milieux marins.

Le contrat de baie devrait apporter des solutions aux problèmes de qualité de l'eau en mer et dans les cours d'eau ainsi que de la qualité des milieux terrestres et marins. Pour ces derniers, qui sont les plus dégradés, les problèmes sont liés aux facteurs suivants :

- L'assainissement (état de la station d'épuration de Cannes), pollutions industrielles
- Le mouillage forain (surtout pour les gros tonnages)
- Les eaux pluviales (apports de macro-déchets)
- La chasse sous-marine

↳ Facteurs déclencheurs de l'action d'accompagnement

- En 2000, le CEBAC (Collectif Environnement du Bassin Cannois), créé par l'URVN (Union Régionale Vie et Nature) et le CPIE îles de Lérins Pays d'Azur, a rédigé une note de travail proposant la mise en place d'un contrat de baie. Dans la même année, Cannes a perdu le label pavillon bleu en

raison du mauvais état de la station d'épuration.

→ En 2001, la note du CEBAC a été transmise à tous les candidats aux élections municipales.

→ En 2002, le Maire de Cannes a lancé l'étude de la mise en place d'un contrat de baie en vue d'améliorer la qualité des eaux en mer en souhaitant que les communes avoisinantes accompagnent la démarche.

Les acteurs structurants en matière de gestion de l'eau

- ↳ Le réseau de distribution de l'eau est géré par le SICASIL,
- ↳ Le SIAUBC est en charge d'installer une nouvelle station d'assainissement pour l'ensemble du bassin cannois,
- ↳ L'ONF gère les îles de Lérins mais n'a aucune compétence en mer,
- ↳ Un site Natura 2000 concerne les îles de Lérins et le golfe Juan mais rien n'est encore fait et aucun porteur n'est désigné,
- ↳ La pêche locale est gérée par les prudhommes de Cannes et d'Antibes,
- ↳ Six fermes aquacoles sont installées en mer,
- ↳ La zone est très fréquentée par les navires de croisières (bâtiments de plus de 100m) et parfois les navires militaires américains.

↳ Le CPIE partenaire environnement de la ville de Cannes

Le CPIE Iles de Lérins Pays d'Azur est un des principaux partenaires de la ville de Cannes en matière d'environnement depuis sa création en 1986.

Par l'intermédiaire du CEBAC, le CPIE a largement **contribué à lancer l'idée du contrat de baie** en communiquant sur le projet et en regroupant les associations de défense de l'environnement de quartier autour d'un projet commun.

Aujourd'hui, le CPIE travaille très régulièrement avec le service environnement de la ville qui a été chargé du dossier du contrat de Baie. Le CPIE a été très vite associé aux réunions thématiques et techniques.

Aujourd'hui le CPIE fait partie du comité de baie (instance de pilotage) dans le collège des associations.

La structure porteuse du contrat de baie, le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU), regroupera à terme 12 communes. Celle-ci aura un rôle de coordination des projets et pourra répondre aux sollicitations et initiatives des associations par la mise en place de conventions d'action.

À ce jour, c'est le chargé de mission du service environnement durable de la ville de Cannes qui pilote le dispositif et l'animation des différentes instances. Il est l'interlocuteur du CPIE.

Description de l'accompagnement

➔ Objectifs

Le CPIE a accompagné la mise en place du contrat de baie avec deux objectifs :

- ➔ Porter un regard critique sur l'ensemble des actions et s'assurer d'une bonne cohérence globale du contrat de baie,
- ➔ Assurer la cohérence des actions déjà engagées du CPIE avec les objectifs du contrat de baie. Ainsi, le CPIE a proposé des fiches actions dans l'idée de généraliser ses actions existantes et de les rendre plus accessible aux publics d'autres communes du secteur.

Le CPIE assure parfois le rôle d'expert en océanographie.

Moyens mobilisés par le CPIE

- ➔ Le président représente le CPIE au comité de baie,
- ➔ Le vice-président du CPIE, également coprésident du CEBAC assure la coordination entre les 2 structures,
- ➔ Le directeur, océanologue de formation assure la coordination générale de l'accompagnement,
- ➔ L'équipe pédagogique réalise les fiches actions.

➔ Ce qui a été fait

Depuis le début de la démarche, au-delà du rôle d'initiateur, le CPIE participe à toutes les réunions du comité de pilotage, devenu comité de baie, et à tous les ateliers thématiques

partageant son expertise technique et sa connaissance des acteurs et du territoire.

De plus, le CPIE anime, en coordination avec le CEBAC et 3 autres associations locales, des actions pédagogiques à destination du grand public ainsi que de la concertation entre les associations de défense de l'environnement et les pouvoirs publics.

Le contrat de baie est pour le moment en attente de signature. Les actions concrètes de celui-ci n'ont donc pas été encore engagées. Les arbitrages politiques ne sont pas encore terminés.

Pilotage de l'action

Un comité de pilotage (comité de baie) a permis d'associer les différents partenaires techniques (associations, collectivités...) à la construction du projet. Le CPIE y a été très vite associé dans le collège des associations.

Par la suite, l'action s'articule avec le CPIE et d'autres associations par l'intermédiaire du chargé de mission du contrat de baie.

Évaluation

➔ Les points forts

La réflexion autour du contrat de baie a permis de réunir les communes autour d'un objectif commun. Cela a permis au CPIE d'être plus identifié par les différents acteurs et ainsi mettre des compétences à disposition.

Le contrat doit ouvrir des portes sur d'autres financements (agence de l'eau, conseil général) qui sont plus restreints sans ce type de dispositif.

Les enseignements de l'accompagnement

- ➔ Il convient d'être patient dans la mise en œuvre de l'accompagnement, respecter le rythme des collectivités,
- ➔ Il faut veiller à être associé à la démarche en participant à l'ensemble des ateliers et réunions afin d'asseoir la position du CPIE comme acteur du territoire,
- ➔ Ce type de dispositif permet d'avoir une vision particulière du territoire et une posture favorisant les échanges entre les communes et les acteurs.

➤ Les difficultés rencontrées

- ➔ La lenteur de la mise en œuvre du contrat de baie due à des différends d'ordre politique entre certaines communes.
- ➔ Le CPIE ne peut pas échanger directement avec les financeurs, ce rôle est confié au chargé de mission de la ville de Cannes.

➤ Les perspectives

Le CPIE interviendra dans une action pédagogique pour le compte de la structure porteuse du contrat de baie (SIVU) en parallèle avec les autres actions d'éducation à l'environnement conduites (Méditerranée 2000).

Le CPIE a également participé activement à la mise en place du contrat de baie du Cap d'Antibes au Cap d'Ail (autour de la communauté urbaine de Nice) mais avec une proximité moins importante.

Enfin, le CPIE a été contacté par le syndicat des Paillons (contrat de rivière au Nord Est de Nice) pour une exposition itinérante en partenariat avec une autre association Planète Science Méditerranée.

Les compétences mises en œuvre

- ➔ Éducation, sensibilisation, information
- ➔ Formation
- ➔ Consultation, participation (instances de pilotage)

Les partenariats

➤ Les partenaires financiers

La structure porteuse du futur contrat de baie (SIVU) n'aura qu'un rôle de coordination. Aussi dans la perspective de poursuite d'un accompagnement, le CPIE devra rechercher des partenariats financiers auprès des structures suivantes :

- ➔ Région PACA, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse,
- ➔ Conseil général des Alpes-Maritimes,
- ➔ Collectivités locales.

➤ Les partenaires techniques

- ➔ Cannes Jeunesse, association Cannoise gérant l'hébergement sur le Fort Sainte Marguerite, les centres de loisirs et les bases nautiques.

Le syndicat intercommunal à vocation unique du contrat de baie des Golfes de Lérins (SIVU)

Le travail effectué par le CPIE dans le champ de l'éducation à l'environnement auprès de la ville de Cannes a contribué à l'émergence de l'idée du contrat de baie chez les élus. Le SIVU, en construction, espère être opérationnel en 2010 avec un agrément et une signature en comité de bassin de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Extrait de l'interview de François Turlan, animateur du futur contrat de baie :

”

LE CPIE Iles de Lérins Pays d'Azur est une association reconnue pour son travail notamment dans le champs de l'éducation à l'environnement vers un développement durable depuis 20 ans [...].”

”

Son travail avec le CEBAC (Collectif Environnement du Bassin Cannois) a eu le mérite de faire réagir les collectivités sur certains points.”

Pour plus d'information :

CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur,
Frédéric Poydenot, directeur,
04 93 39 26 80
cpieazur@wanadoo.fr

Le CPIE Médoc a engagé en 2006 une action partenariale avec le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB). L'objectif : mettre en œuvre un plan de gestion de restauration hydraulique des marais en concertation avec les acteurs de ce territoire façonné par les activités de l'homme.

L'action initiée par le CPIE a fortement contribué à l'émergence d'une politique environnementale forte au sein du GPMB. Actuellement, l'action se poursuit sous la forme d'un partenariat fort entre le CPIE et l'établissement public de gestion du port.

À l'origine de l'accompagnement

➔ Contexte territorial

Les zones humides et marais du Verdon-sur-Mer constituent un vaste ensemble de près de 800 hectares (47 % du territoire communal et 20 % du territoire des 11 communes de l'intercommunalité).

Utilisés jusqu'à la fin des années 60 par le secteur primaire, ces espaces ont progressivement été abandonnés (installation de l'avant-port industriel au Verdon, échec du développement pétro-chimique sur la Pointe dans les années 80). Le déficit d'entretien des installations de régulation, l'interconnexion entre réseaux salés et doux mais également la perte de diversité d'acteurs présents sur ces espaces (absence de projet durable lié à l'usage de l'eau) ont conduit à des situations conflictuelles et à une uniformisation des habitats.

➔ Quels besoins de territoire ?

Les facteurs décrits expriment un déficit actuel de connaissances sur la biodiversité et la qualité de l'eau et un manque de coordination des acteurs. La mise en place d'un plan d'actions pour la restauration de la fonctionnalité hydraulique des milieux et le partage des bonnes pratiques de gestion avec les acteurs de l'eau sur le territoire (collectivités, usagers, socio-professionnels...) est nécessaire pour la restauration et la préservation des marais.

➔ Éléments déclencheurs

Le suivi d'envasement effectué par Curuma (association labellisée CPIE Médoc en 2009)

pendant 2 ans en amont des plans de gestion sur le territoire des marais maritimes, a conduit à la validation d'un diagnostic particulièrement alarmant : diminution de la variabilité des espèces aquatiques dans les marais, niveaux d'envasements, diminution de l'oxygène....

En raison de son implantation locale, de ses relations avec des structures scientifiques relais et de ses efforts dans la concertation, le CPIE a été identifié comme partenaire pertinent par le GPMB pour la mise en place d'un plan de gestion pour la restauration des milieux de son domaine.

Les évolutions des rapports entre le CPIE et le GPMB ont permis la naissance d'une confiance réciproque et l'émergence de la politique **environnementale** de la structure.

Les acteurs structurants en matière de gestion de l'eau

- ➔ l'Entente Interdépartementale de Démoustication, -EID,
- ➔ l'Association Syndicale Agréée des marais du Conseiller -ASA-,
- ➔ le Syndicat Intercommunal de Bassin Versant du Nord Médoc, SIBV-,
- ➔ les agents portuaires du département foncier du Grand Port Maritime de Bordeaux GPMB,
- ➔ le comité local des Pêches et Cultures Marines,
- ➔ des riverains.

Description de l'accompagnement

➔ Objectifs

Il s'agit de conduire pour le GPMB l'ensemble des actions prévues au titre du plan de gestion :

- ➔ La restauration du fonctionnement hydraulique et la lutte contre l'envasement, le confinement et plus généralement la fermeture des milieux aquatiques ou prairiaux,
- ➔ La médiation, la concertation, la sensibilisation et la coordination des acteurs de l'eau présents sur ces territoires dans le but que la question de l'eau devienne un lien entre les générations, les activités, les métiers et le territoire,

- Le développement de suivis de qualité des habitats,
- La transmission des savoirs, acquis ou anciens, pour la gestion hydraulique.

L'articulation entre l'intervention du CPIE et les activités de la structure accompagnée se fait au travers du comité de pilotage.

→ Ce qui a été fait

Actuellement en 3^{ème} année du plan de gestion, les principaux travaux hydrauliques de restauration ont été effectués (il reste un travail sur la réouverture des zones d'eaux douces et la coordination des opérateurs présents sur le site).

→ Résultats de l'accompagnement

Aujourd'hui, la remise en eau de secteurs quasiment asséchés est effective (eaux douces ou saumâtres). Il y a une meilleure gestion des ouvrages hydrauliques.

Le CPIE a créé un guide technique des ouvrages présents sur 200 ha de la zone d'action présentant les caractéristiques techniques et les impacts des différents modes de gestion. Le CPIE a également édité une brochure sur les marais maritimes du Verdon-sur-Mer.

Par ailleurs, l'action du CPIE a permis d'impliquer les acteurs locaux vers une gestion respectueuse des milieux (réduction des traitements de démoustication...).

Pilotage de l'action

La réalisation du plan de gestion a eu lieu sous l'égide d'un comité de pilotage impliquant des acteurs structurants en matière de gestion de l'eau et les partenaires de l'action (GPMB, l'agence de l'eau Adour Garonne, le conseil régional d'Aquitaine, le conseil général de Gironde, la DIREN, la commune du Verdon-sur-Mer et le Pays Médoc).

Ce comité se réunit 2 fois par an. L'année de lancement, (2006) celui-ci s'est réuni à 5 reprises.

Évaluation

→ Impacts pour le CPIE

Cette expérience a engendré un profond remaniement des méthodes de travail notamment dans l'organisation des tâches, la planification et la rédaction des rapports et comptes-rendus.

Cela aura également été le déclencheur de besoins :

- Mise en place d'une charte graphique
- Vulgarisation de l'action (brochure « Derniers maritimes de Gironde ? », panneaux, exposition Fragments du Vivant...

Enfin, un renforcement du lien entre l'équipe d'animation et l'équipe plus spécialisée en gestion résulte de la réalisation de l'accompagnement.

Moyens mobilisés par le CPIE :

- Le CPIE a mis à disposition de l'action toute son équipe salariée (5 personnes) et 2 à 3 bénévoles en moyenne pour environ 270 jours de travail / an.

→ Impact sur le territoire

Ce sont notamment :

- La réalisation d'actions concrètes sur site (ouvrages hydrauliques restaurés, remise en circulation de masses d'eau, maintien d'eaux douces, retour d'espèces patrimoniales...).
- La concertation réalisée au travers notamment des comités techniques.
- L'implication du Port dans la démarche (mise à disposition de techniciens, de matériel...)

Les enseignements de l'accompagnement

Il est indispensable d'avoir un diagnostic territorial solide et de maintenir un **niveau d'écoute important** entre les intervenants. La médiation et la sensibilisation, la vulgarisation de la connaissance pour les **acteurs** sont très chronophages mais constituent une clé de **l'appropriation des enjeux**.

➤ Les difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées ont été :

- ➔ Le maintien du dialogue entre les acteurs (concertation et médiation mobilisent énormément du temps de l'équipe CPIE)
- ➔ La mise en cohérence dans le temps des actions de gestion (pâturage, fauche, broyages...)
- ➔ La coordination des acteurs pour la gestion de l'eau (chasses hydrauliques, maintien des écluses...)
- ➔ La « lutte » contre le braconnage

➤ Les perspectives

Des actions similaires sont envisagées sur d'autres secteurs fonciers. L'organisation d'un plan d'actions de plus grande ampleur sera étudiée en 2010.

Pour le CPIE, il est important de pouvoir être identifié comme pertinent sur le territoire sans forcément entrer dans une mission lourde d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Une voie s'est ouverte avec le pays Médoc et les intercommunalités impliquées dans un plan Natura 2000.

Les compétences mises en œuvre

- ➔ Connaissance spécifique, ingénierie de projet
- ➔ Éducation, sensibilisation, information
- ➔ Gestion, entretien d'espace
- ➔ Aménagement, interprétation
- ➔ Coordination de projet
- ➔ Concertation territoriale, médiation
- ➔ Consultation, participation (instances de pilotage)
- ➔ Édition, publication

Les partenariats

➤ Nature du partenariat avec la structure accompagnée

Il s'agit d'une convention d'une durée de 5 ans faisant l'objet d'évaluations annuelles partielles.

➤ Les partenaires financiers

- ➔ L'agence de l'eau Adour-Garonne
- ➔ Le conseil régional d'Aquitaine

➤ Les partenaires techniques

- ➔ Le Forum des Marais Atlantiques,
- ➔ Le Cemagref,
- ➔ L'Université de Bordeaux I,
- ➔ L'Entente Interdépartementale de Démoustication.

Le Grand Port Maritime de Bordeaux (établissement public)

Le GPMB est propriétaire, en propre ou délégataire de l'État, d'un vaste espace de zones humides bordières de l'estuaire de la Gironde dont quelques 900 ha sur la Pointe du Médoc dont plus de 300 ha en marais maritimes.

La loi du 4 juillet 2008 précise que, dans sa circonscription, le GPMB est notamment chargé des missions suivantes :

- Réalisation, exploitation et entretien des accès nautiques,
- Gestion et valorisation du domaine dont il est propriétaire,
- Gestion et préservation du domaine public naturel et des espaces naturels dont il est propriétaire ou qui lui ont été affectés,
- Aménagement et gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire.



Le marais du Conseiller (crédit photo CPIE Médoc)

Témoignages

Extraits de l'interview de Julien Mas, responsable des études d'environnement et d'aménagement au GPMB :

” *Les problématiques de l'eau liées aux missions du GPMB :*

En ce qui concerne les plans de gestion, les objectifs majeurs concernent l'eau. Au travers de l'hydraulique, l'enjeu est de lutter contre le confinement et le déficit en oxygène des marais, de rétablir une circulation de la faune aquatique sur les sites et de permettre au port de se réappropriier un espace et des pratiques liés à sa gestion dans un contexte d'abandon progressif depuis les années 80.”

” *L'évolution de la structure :*

Le changement de vision des missions portuaires et de la capacité du port à s'approprier ces enjeux a évolué en même temps que ses relations avec le CPIE Médoc (association Curuma) depuis 2001. À partir de 2003 s'est amorcée une phase d'échanges et d'expérimentations qui a débouché au Verdon sur mer en 2005, sur le plan de gestion contractualisé entre le Port, l'agence de l'eau et la région Aquitaine.”

” *Les raisons du rapprochement avec le CPIE :*

Le GPMB était à la recherche d'un nouveau moyen d'« ancrage » sur le territoire de la Pointe du Médoc pour mieux mesurer la perception de sa structure, par les acteurs du territoire. Il s'est donc rapproché du CPIE pour sa bonne connaissance du réseau local, sa présence sur le terrain, ses connexions avec d'autres réseaux et la validité technique de ses préconisations qui s'appuient sur des validations sérieuses par le monde scientifique. De plus, le GPMB cherchait une structure capable au niveau de la concertation de « mettre en musique » des opérations de restauration et de gestion des espaces naturels humides. Le Port s'est donc rapproché du CPIE également sur le volet accompagnement du territoire [...], il trouve intéressant de pouvoir mettre en œuvre une collaboration durable avec un organisme présent sur le long terme, capable de mener une action de terrain [...].”

”

La proximité avec les réalités de terrain auxquelles est confronté le port, son attachement aux préoccupations des acteurs locaux et sa vision de l'environnement qui n'exclut pas la sphère économique (la vision fonctionnelle des espaces et des valeurs associées) étaient des compétences attendues.”

” *Les attentes nouvelles :*

Le port souhaiterait s'appuyer sur le long terme sur le rôle de proximité du CPIE. Il aimerait contractualiser l'assistance du CPIE sous forme d'avis, de suivis et d'aide à la gestion [...], le port souhaite que le CPIE Médoc se positionne à terme sur ses capacités à intervenir en tant qu'assistant technique sur la Pointe du Médoc, auprès des collectivités et des propriétaires publics présents.”

Pour plus d'information :

CPIE Médoc,
Patrick Lapouyade, directeur,
05 56 09 65 57,
contact@curuma.org

En réponse aux disparités observées sur le bassin de l'Arroux (Saône-et-Loire) en matière de gestion de l'eau, le CPIE Pays de l'Autunois-Morvan a entrepris, en 2006, une action de mobilisation des acteurs locaux (collectivités, syndicats de rivière...).

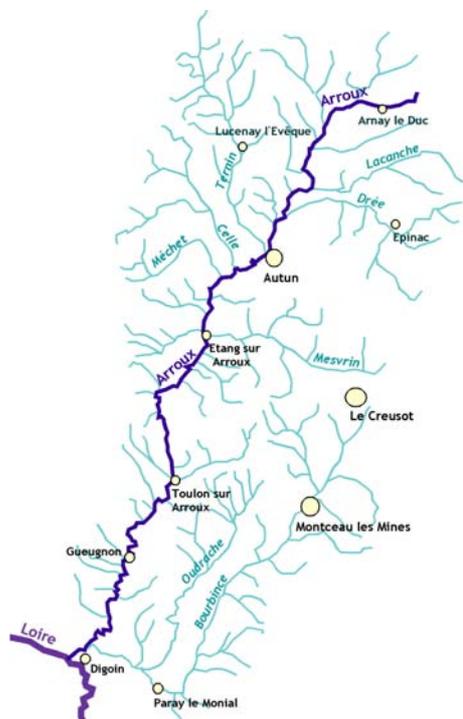
Un objectif : faire émerger un Sage.

Le travail de concertation et de sensibilisation engagé par la suite a permis aux différentes parties prenantes de la gestion de l'eau de se connaître. Peu à peu, l'idée d'un schéma de planification cohérent a pris forme. Début 2010, Le SAGE Arroux-Bourbince devrait être instruit et ainsi concrétiser le travail effectué.

À l'origine de l'accompagnement

Contexte territorial

Le « territoire d'action » considéré correspond au bassin versant de l'Arroux et de ses affluents, soit environ 180 communes de l'ouest du département de Saône-et-Loire, pour près de 200 000 habitants.



Les enjeux retenus dans le futur Sage sont les suivants :

- La qualité de la ressource en eau (présence de pollutions de différentes natures),
- L'aspect quantitatif (conflits d'usage, étiages, inondations),

- Le patrimoine associé aux milieux aquatiques (altération des zones humides, morphodynamique, espèces envahissantes),
- L'assainissement (mise aux normes du réseau et des assainissements non collectifs, bassin d'orage, mutualisation de l'eau).

Les acteurs structurants en matière de gestion de l'eau

Gestion des cours d'eau :

- 3 syndicats de rivières (Arroux, Bourbince et Mesvrin)
- Parc naturel régional du Morvan
- 2 communautés de communes (Vallée de la Drée et Arnay-le-Duc)
- 16 AAPPMA
- 4 associations naturalistes
- 3 associations de pratique du Canoë

Eau potable :

- 9 syndicats pour l'alimentation en eau potable,
- Voies navigables de France,
- UFC Que choisir,
- 12 entreprises impactant la ressource.

Les besoins identifiés sur le territoire

La volonté du CPIE de contribuer à l'émergence d'un Sage sur ce territoire est liée à 2 constats :

- **Une multiplicité de services de gestion de l'eau aux perspectives variables** : seuls 4 cours d'eau du bassin font l'objet de structures de gestion (Syndicats intercommunaux ou Communautés de communes ayant la compétence « gestion de cours d'eau »). Dotées de moyens humains et financiers différents, ces structures gestionnaires ont pour la plupart fait appel aux dispositifs d'emplois aidés pour créer une équipe d'intervention (nouveaux Services Emplois Jeunes notamment) et se trouvent confrontées au maintien de leur service de gestion de l'eau à la fin des 5 ans de contractualisation les concernant. De plus, ces équipes se trouvent géographiquement contraintes dans leurs interventions par les limites administratives de leur gestionnaire employeur, territoires ne correspondant pas aux réalités logiques de gestion et aux besoins de terrain d'un point de vue hydraulique.

- **Un besoin de cohérence et de structuration territoriale de l'action** : la

multiplicité d'acteurs intervenant parallèlement suppose des disparités en termes d'outils de gestion et de calendriers d'intervention, correspondant à des priorités et à des modalités de gestion différentes. Les outils de gestion choisis sont différents selon les cours d'eau (Contrat restauration entretien ou Contrat territorial). La construction des partenariats locaux a par ailleurs conduit à une mise en œuvre plus ou moins rapide des outils de gestion, posant ainsi la question de la coordination des interventions sur le territoire et de la mise en cohérence des instruments de gestion existants. On constate ainsi un « déséquilibre » des modes de gestion sur le territoire : les conséquences de ces disparités d'intervention prennent toute leur ampleur à l'échelle de l'unité territoriale du bassin versant et la nécessité d'une réflexion collective pour favoriser une gestion cohérente et équilibrée est alors parue incontournable.

➔ Une initiative du CPIE

Le CPIE, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention nationale entre l'Union nationale des CPIE et l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'accompagnement de la consultation sur le futur Sdage, a sollicité le syndicat de l'Arroux afin de développer le projet « Tous acteurs de l'eau » sur son territoire d'intervention.

Le Conseil régional, co-financeur du projet, a souhaité sa mise en œuvre à l'échelle du bassin hydrographique global.

Le CPIE est donc intervenu avant l'émergence du Sage dans une phase de « structuration du territoire ». Les acteurs locaux sont devenus membres du comité de pilotage du projet, lui apportant ainsi sa légitimité.

Description de l'accompagnement

➔ Objectifs

En tant que médiateur, le CPIE s'est positionné en appui aux structures en charge de la gestion de l'eau du territoire en vue de faciliter l'émergence d'un Sage. Il a notamment apporté une plus-value par sa neutralité et ses compétences en médiation pour répondre aux objectifs suivants :

➔ Développer l'interconnaissance des structures concernées afin de faciliter des rapprochements et inciter les familles d'acteurs à s'organiser pour participer à la gestion de l'eau ;

➔ Favoriser le travail en commun à l'échelle du territoire en rassemblant les acteurs autour de problématiques communes et structurer une force de propositions vis-à-vis des enjeux locaux de la gestion de l'eau sur le territoire du bassin versant de l'Arroux ;

➔ Aborder les questions de la cohérence des interventions et de l'harmonisation des outils de gestion à l'échelle du bassin versant et non plus à l'échelle de chaque structure de gestion.

Moyens mis à disposition par le CPIE

- ➔ Animation du groupe de concertation territoriale « Mieux gérer nos rivières : Quels partenariats ? Quels coûts ? » : 8 jours de travail d'une chargée de mission pour l'identification et la mobilisation des acteurs concernés,
- ➔ Organisation du Forum de l'eau et de l'atelier thématique « Comment mettre en œuvre une gestion cohérente de l'eau sur le territoire ? » : 25 jours de travail d'une chargée de mission pour la préparation et le suivi de l'événement,
- ➔ Réalisation de la plaquette « L'eau, vecteur d'avenir : le Sage, un outil de gestion pour le bassin versant de l'Arroux » : 7 jours de travail d'une chargée de mission pour la capitalisation.

➔ Ce qui a été fait

Le rôle de « facilitateur » du CPIE dans la réflexion sur l'émergence d'un Sage s'est illustré à travers plusieurs actions.

En 2006, le CPIE a organisé et animé une concertation territoriale sur le thème « Mieux gérer nos rivières : Quels partenariats ? Quels coûts ? » durant laquelle l'idée de Sage a été discutée.

Les participants ont souligné le rôle qu'a joué le CPIE en faveur d'une meilleure interconnaissance des structures agissant sur ce territoire, de la création de liens professionnels et d'échanges en vue à terme d'une cohérence des activités.

Ce contexte favorable a contribué au rapprochement effectif des deux principales structures de gestion de rivière du territoire

(SIEAB et SINETA) qui ont envisagé la création d'un Sage. Début 2007, le président du SIEAB a ainsi convoqué une réunion des élus du territoire afin de s'emparer politiquement de la réflexion issue du groupe de concertation.

En 2007, le CPIE a organisé le « Forum de l'eau du bassin Arroux-Bourbince »

L'idée du Sage a été débattue au sein d'un atelier sur le thème « Comment mettre en œuvre une gestion cohérente de l'eau sur le territoire ? » qui a rassemblé une vingtaine d'acteurs locaux, tout en prenant en compte le résultat des réunions politiques entre élus concernés par le futur Sage.

En 2008, le CPIE a réalisé, édité et diffusé aux acteurs du territoire, une plaquette de sensibilisation sur le futur Sage intitulée « L'eau, vecteur d'avenir : le Sage, un outil de gestion pour le bassin versant de l'Arroux » en partenariat avec les syndicats impliqués dans le Sage.

Cet outil de sensibilisation a été conçu pour être distribué à l'occasion de la présentation de l'idée de Sage par les salariés des structures engagées dans son émergence (SIEAB, SINETA, Parc du Morvan, Communauté Creusot Montceau et Pays de l'Autunois-Morvan). Le CPIE est ainsi intervenu en appui dans la mobilisation et l'information des élus, alors que le Sage ne bénéficiait pas encore d'un animateur.

➤ Résultats de l'accompagnement

Les actions de concertation menées ont été autant d'occasions d'échanges et de rapprochement pour les élus autour de l'idée d'un Sage. Ainsi, elles ont contribué à faire de l'émergence d'un Sage une priorité des syndicats de rivière et collectivités en charge de la gestion de l'eau sur le territoire.

Par ailleurs, le travail à l'échelle du bassin versant de l'Arroux et de ses affluents a permis « d'afficher » ce territoire aux yeux de tous les acteurs et de contribuer au choix de cette échelle pour le futur Sage.

Pilotage de l'action

Un comité de pilotage a suivi l'action. Il est composé de divers partenaires techniques (voir la rubrique dédiée).

Évaluation

➤ Impacts pour le CPIE et la structure accompagnée

Les impacts pour le CPIE sont :

- ➔ Une identification en tant qu'acteur de l'eau sur le territoire,
- ➔ Une meilleure visibilité de l'association pour les élus du territoire,
- ➔ Une reconnaissance des compétences du CPIE dans l'accompagnement des politiques publiques et dans les actions d'information des élus et du grand public,
- ➔ Plusieurs sollicitations de la part d'autres collectivités ayant apprécié ses interventions.

Les impacts pour le futur Sage sont :

- ➔ Une contribution à l'« accélération » des discussions sur l'émergence du Sage
- ➔ La production d'outils et de supports qui est considérée comme un allègement de la charge de travail des salariés des syndicats et collectivités impliquées dans le futur Sage.

Les enseignements de l'accompagnement

- Il convient de multiplier les temps d'échanges entre les acteurs,
- Il faut faciliter l'interconnaissance des structures concernées,
- Avoir une position neutre sur le territoire facilite l'écoute des acteurs,
- Une action continue dans le temps facilite la mise en œuvre de ces différents points.

➤ Les perspectives :

Avec le Sage établi :

Le CPIE a été proposé comme membre de la future Commission locale de l'eau du SAGE Arroux-Bourbince (collège des usagers), il fera vraisemblablement partie d'un groupe de travail dédié à la sensibilisation et à la communication sur le Sage.

L'animateur de la démarche Sage a de nouveau fait appel au CPIE pour réaliser des supports de sensibilisation (panneaux d'exposition pour des réunions de présentation) dans le cadre de son Service Nature Environnement (réalisation de travaux pour la gestion et l'entretien des cours d'eau). Plusieurs prestations pourront être envisagées à terme dans le cadre de la mise en œuvre du futur Sage.

Avec d'autres structures :

D'autres outils de gestion comportant un volet « sensibilisation » important sont en cours de construction sur le territoire. Le Parc du Morvan (membre du Comité de pilotage du projet « Tous acteurs de l'eau » et des structures impliquées dans l'émergence du Sage) ont inscrit le CPIE en tant qu'intervenant unique sur toutes les actions de sensibilisation du futur contrat territorial sur 5 ans (le contrat est en cours de finalisation, il n'est pas encore validé). Le Syndicat de l'Arroux souhaite en faire autant.

Les compétences mises en œuvre

- Éducation, sensibilisation, information
- Coordination de projet
- Concertation territoriale, médiation
- Édition, publication

Les partenariats**↪ Nature du partenariat avec la structure accompagnée**

Le partenariat avec les syndicats de rivière du territoire impliqués dans le projet a été formalisé à travers la création d'un comité de pilotage. Ce groupe d'acteurs a pour fonction de donner la légitimité locale d'action au CPIE, construire de façon collective les modalités de mise en œuvre de la proposition d'action du CPIE, définir des actions complémentaires durant la démarche en réponse à l'identification d'un besoin, suivre la mise en œuvre des actions et les évaluer. Parmi ses membres se retrouvent les structures impliquées dans la création du futur Sage.

↪ Les partenaires financiers

Les partenaires financiers sont ceux du projet « Tous acteurs de l'eau » : agence de l'eau Loire Bretagne et Conseil régional de Bourgogne (et autofinancement du CPIE).

↪ Les partenaires techniques

Ce sont les membres du Comité de pilotage :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- Conseil régional de Bourgogne,
- DIREN Bourgogne,
- Conseil général de Saône-et-Loire,
- Syndicats Intercommunaux
- Communautés de communes locales
- Parc naturel régional du Morvan,

- DDE de Saône-et-Loire,
- DDAF de Saône-et-Loire,
- MISE de Saône-et-Loire,
- Les Pays,
- Communauté Urbaine du Creusot-Montceau.

Le Futur Sage Arroux-Bourbince

Le travail effectué par le CPIE avec les acteurs du territoire a facilité la préfiguration du futur Sage, porté par le syndicat de rivière Arroux-Bourbince, qui doit voir son instruction se réaliser dans les premières semaines de 2010.

Extrait de l'interview de Steve Muller, animateur du futur Sage Arroux-Bourbince :

” Suite aux travaux déjà réalisés par le CPIE sur le territoire, le syndicat s'est tourné vers le CPIE pour la mise en œuvre de la communication sur l'émergence du Sage par le biais d'un document de sensibilisation des élus. Un programme d'action a été travaillé conjointement entre les 2 structures pour 2010 [...].”

” [...] Ce dernier pourrait reprendre les différents enjeux prédéfinis dans le Sage. À court terme, nous espérons que le CPIE acceptera sa représentation dans la commission locale de l'eau (CLE).”

Pour plus d'information :

CPIE Pays de l'Autunois-Morvan,
03 85 82 12 27,
cpi-e-autunois-morvan@club-internet.fr

Émergence de la structure porteuse d'un Sage sur l'Authie

Le CPIE Val d'Authie, acteur sur la Vallée de l'Authie depuis 1976 avec une logique environnementale portant sur l'ensemble du bassin versant, a été initiateur de la charte interdépartementale qui fixe les objectifs de coordination sur la vallée (1992). Les administrateurs du CPIE ont à l'époque joué le rôle d'animateur de la concertation pour faire émerger l'Institution interdépartementale pour l'aménagement de la Vallée de l'Authie. Cette structure, dont le portage politique a été repris par les conseils généraux de la Somme et du Pas-de-Calais dès 1992, a aujourd'hui en charge l'élaboration du Sage de la vallée de l'Authie.

À l'origine de l'accompagnement

➔ Contexte territorial et enjeux de gestion de l'eau

L'Authie prend sa source à Coigneux (Somme) à 98 m d'altitude et se jette dans la Manche entre Berck et Fort-Mahon après un parcours de 95 Km. Trois affluents principaux se jettent dans le fleuve. Le bassin versant de l'Authie comprend **157 communes** (75 220 habitants) pour une superficie de 984 Km² sur deux départements (Somme et Pas-de-Calais).

Les principaux enjeux vis-à-vis de la qualité de la ressource en eau et de sa gestion sont :

➔ L'érosion des sols :

La Surface Agricole Utile du bassin versant représente les 2/3 de la superficie, le secteur est essentiellement rural. L'augmentation des terres labourables au détriment des surfaces en herbe a considérablement augmenté les problèmes d'érosion des sols.

➔ La qualité des eaux :

La nappe de craie est la principale ressource pour l'alimentation en eau potable. Elle est relativement vulnérable aux pollutions de surface. Les sources de pollution potentielles proviennent, pour l'essentiel, des agglomérations non assainies et des activités agricoles (cultures intensives, zones d'élevage,...)

➔ **La gestion des milieux aquatiques de façon à favoriser le bon fonctionnement hydraulique et à préserver la richesse biologique** : lutter contre les inondations et favoriser la richesse des milieux aquatiques.

➔ **Le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement** : différentes activités de tourisme et de loisirs peuvent être pratiquées sur le bassin versant (pêche, chasse, randonnée, canoë-kayak) et sur la partie littorale (baignade, etc...). Les multiples usages des cours d'eau sont potentiellement source de conflits.

Les acteurs structurants en matière de gestion de l'eau

- ➔ Groupements agricoles divers,
- ➔ Pays et communautés de communes, communes,
- ➔ Syndicats des eaux et SIVU de gestion des marais,
- ➔ Fédérations de Pêche 62/80, les AAPPMA...,
- ➔ Fédération de chasse + associations (basse vallée),
- ➔ Conservatoire des sites,
- ➔ EDEN 62,
- ➔ Fédération de Canoë-kayak (3 associations sur l'Authie),
- ➔ L'association AILES (opérateur historique de connaissance et d'entretien de l'Authie).

L'institution interdépartementale 62/80 pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authie, structure porteuse du projet de Sage de la Vallée de l'Authie, a créé 4 commissions thématiques pour répondre à ces enjeux. Elles regroupent toutes les personnes morales du bassin versant qui souhaitent participer à l'élaboration du Sage (élus locaux, collectivités, services de l'Etat, associations, etc.).

➔ Le CPIE à l'initiative de la structure porteuse

Le CPIE Val d'Authie, acteur sur la vallée de l'Authie depuis 1976 avec une logique environnementale sur l'ensemble du bassin versant, a été initiateur de la charte interdépartementale qui fixe les objectifs de coordination sur la vallée (1992). Le CPIE Val d'Authie a joué le rôle de médiateur pour faire **émerger la structure interdépartementale**.

Aujourd'hui, le CPIE participe aux commissions thématiques et réalise des prestations auprès de la structure en fonction des besoins.

Description de l'accompagnement

À l'origine de la constitution de l'institution interdépartementale, alors que son portage a été repris depuis 1992 par les Conseils généraux du Pas-de-Calais et de la Somme, le CPIE partage aujourd'hui ses locaux avec la structure, aux travers d'une convention d'hébergement.

Le rôle du CPIE s'est ensuite réduit et aujourd'hui CPIE réalise ponctuellement des missions pour l'institution :

- Étude globale sur l'Authie en 2001
- Étude de valorisation des sources de l'Authie en 2000

Des relations sont entretenues :

- Intervention de l'institution aux formations qualifiantes du CPIE (1999-2003)
- Échanges techniques 1992-2009

L'action de recueil des expériences des CPIE en matière d'émergence ou d'accompagnement des structures chargées de la gestion de l'eau initiée par l'Union nationale des CPIE, a permis la relance d'un débat avec la nouvelle chargée de mission de l'institution et la préfiguration d'une réflexion de convention cadre pour 2010.

Les moyens consacrés par le CPIE à l'accompagnement

- 5 à 6 personnes différentes participent (du technicien à l'administrateur) aux différentes commissions thématiques,
- Échanges techniques ou stratégiques sur le territoire, participation à des groupes de travail,
- 1 personne pour la relance partenariale.

Le CPIE reste aujourd'hui associé aux comités de pilotage et techniques animés par la structure dans la perspective de l'élaboration du futur Sage.

Évaluation

→ Impacts pour le CPIE et la structure accompagnée

L'action du CPIE a été à l'origine de la préfiguration de la structure avant que son portage ne soit repris par les conseils généraux de la Somme et du Pas-de-Calais.

→ Les points forts

Récemment les échanges et travaux techniques engagés auprès de la structure ont permis :

- L'identification des zones humides d'intérêt écologique sur la vallée
- La tenue d'un débat de cadrage sur les objectifs de la Trame Bleue au niveau local
- Des échanges d'information sur la gestion de l'Authie (en cours)

Les enseignements de l'accompagnement

- Il convient d'identifier clairement les compétences du CPIE au niveau technique et son champ d'action politique,
- Il faut veiller à formaliser le cadre des échanges partenariaux.

→ Les difficultés rencontrées

- Identification politique un peu floue qui s'est perdue depuis les origines du partenariat
- Principe de subsidiarité

Historiquement, l'accompagnement a été un succès (émergence de la structure) puis le CPIE s'est retrouvé marginalisé du fait de fonctionnement différents. Des perspectives de rapprochement se font jour à nouveau.

→ Les perspectives

Des actions sont envisagées entre le CPIE et l'institution. Elles portent sur :

- Un programme d'animation pédagogique à l'échelle de la vallée,
- Le plan de gestion de la vallée de l'Authie,
- Des échanges techniques dans le cadre des projets de Trame Verte et Bleue,
- La signature d'une convention cadre d'action.

Les compétences mises en œuvre

- Connaissances spécifiques, ingénierie de projet
- Éducation, sensibilisation, information
- Formation
- Gestion, entretien d'espace
- Coordination de projet
- Concertation territoriale, médiation
- Consultation, participation (instances de pilotage)
- Édition, publication

Les partenariats

↪ Nature du partenariat avec la structure accompagnée

- Partage des locaux via une convention d'hébergement
- Participation aux commissions thématiques à la commission locale de l'eau
- Échanges de données informelles au cours de réunions techniques
- Propositions techniques de prestations non contractualisées

↪ Les partenaires techniques

- GRDA (Groupement régional de développement agricole)
- Maison du Bois
- CRPF (centres régionaux de la propriété forestière)
- Agence de l'eau Artois-Picardie
- Pays du Ternois
- Conservatoire des sites naturels (62/59)
- Fédérations de chasse et pêche
- Techniciens des collectivités locales

L'Institution Interdépartementale pour l'aménagement de la Vallée de l'Authie

Créée en 1992, et reconnue établissement public territorial de bassin (EPTB) par arrêté préfectoral du 11 septembre 2006, l'Institution assure la maîtrise d'ouvrage de l'animation nécessaire à l'élaboration du Sage.



Crédit photo CPIE Val d'Authie

Pour plus d'information :

CPIE Val d'Authie,
François Chemin, coordinateur-développeur,
03 21 04 05 79
cpie-authie@club-internet.fr

Expliquer le SAGE de Thau

Le CPIE Bassin de Thau (34) est engagé depuis 2008 dans un partenariat technique avec le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT) afin de sensibiliser le public scolaire aux enjeux de l'eau et de l'informer sur le processus émergent de SAGE qui est porté par le SMBT.

Sollicité par le syndicat du fait de sa légitimité sur le territoire, le CPIE a ainsi réalisé un programme d'action adapté pour venir en appui à la démarche pas toujours évidente mais nécessaire d'explication de ce qu'est une procédure de gestion de l'eau.

À l'origine de l'accompagnement

➔ Contexte territorial

Le territoire de Thau est un territoire d'eau. Elle couvre en effet près de 30% de sa surface totale et constitue sa richesse première. Les milieux lagunaires et marins présentent une forte productivité qui a favorisé le développement d'activités halieutiques traditionnelles, dépendantes du maintien de la qualité de ces milieux.

Les ressources en eau ont également permis le développement d'une activité thermale (le territoire accueille la 2^{ème} station thermale de France), d'une activité portuaire ouverte aux échanges avec le bassin méditerranéen (le port de Sète) et, plus récemment, le développement significatif d'un tourisme balnéaire.

Activités de pêche et cultures marines, agriculture, activités portuaires, thermalisme et tourisme balnéaire constituent aujourd'hui le socle de l'économie de ce territoire.

➔ Les besoins identifiés sur le territoire

Dès les années 90, l'Etat reconnaît la valeur économique et environnementale de ce territoire, sur lequel il souhaite établir un cadre permettant de concertation et d'agir pour construire un avenir durable. Cette volonté se traduit par plusieurs contrats de milieux qui vont se succéder ainsi que la mise en place d'un outil de planification, le **Schéma de Mise en Valeur de la Mer**.

En 2006, le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT), porteur du SCOT et coordinateur du Contrat Qualité de la lagune de Thau, initie une démarche de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sur un périmètre concordant à celui du SCOT et engage une démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière. Outil stratégique de planification de la ressource, le SAGE de Thau, en cours d'élaboration, a pour objectif de **concilier sur ce territoire le développement économique, l'aménagement du territoire et la gestion durable** des ressources en eau.

Les acteurs et activités structurants en matière de gestion de l'eau

- ➔ Section Régionale de la Conchyliculture : les cultures marines font partie des activités de premier ordre à l'échelle du bassin versant de la lagune de Thau. Dépendantes de la ressource, ces productions sont fragiles et sont soumises aux aléas naturels, en particulier climatique mais aussi à la qualité des eaux de la lagune et des eaux littorales.
- ➔ Les prudhomies de pêche de Thau en d'Ingril : la pêche est l'activité la plus ancienne sur la lagune de Thau. Conjointement aux nécessités de la conchyliculture, les exigences liées aux produits de pêche ont contribué à rendre la problématique de la qualité des eaux largement prioritaire sur le territoire.
- ➔ Les activités agricoles : l'agriculture est une activité traditionnelle qui conserve une valeur socioprofessionnelle importante malgré une régression constatée des terres agricoles au bénéfice de l'urbanisation. Cette tendance au morcellement des espaces agricoles est l'un des enjeux majeur du SCOT de Thau qui prévoit d'inverser radicalement cette tendance.
- ➔ Les activités portuaires et nautiques : les activités portuaires et de plaisance sont à la fois porteuses de perspectives de développement économique et potentiellement génératrices de nuisances pour les activités traditionnelles et l'environnement. Il est donc essentiel d'en maîtriser et d'en organiser le développement dans le respect des équilibres du bassin. A noter que le territoire bénéficie d'une situation privilégiée sur l'arc méditerranéen grâce au port de Sète, 1^{er} port de pêche de la méditerranée et port de commerce en pleine restructuration par la Région Languedoc Roussillon.

➔ Une sollicitation basée sur la reconnaissance du CPIE

Dans le cadre de sa mission d'élaboration du Schéma de COhérence Territoriale, le SMBT a sollicité la structure initiale du CPIE pour l'accompagner dans sa mission **d'information du grand public sur le projet de SCOT**. Le CPIE Bassin de Thau a donc été mobilisé pour réaliser une maquette du territoire ainsi que des outils complémentaires servant à animer une exposition itinérante pour les communes de Thau concernant le SCOT ainsi que des **animations auprès des scolaires**.

Le CPIE Bassin de Thau est membre de la CLE du SAGE et c'est donc naturellement qu'il a trouvé sa place dans l'accompagnement du SMBT sur les missions de sensibilisation vis-à-vis de la gestion intégrée de la ressource en eau, par le biais d'un programme destiné aux scolaires (de la primaire au lycée) intitulé « **Autour de T'eau** ».

Description de l'accompagnement

➔ Définir les besoins

Le CPIE a engagé une réflexion avec le SMBT et l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) sur les besoins en diffusion d'informations.

Il a ainsi été possible définir les enjeux sur lesquels mettre en œuvre une sensibilisation de tous les publics :

- La problématique quantitative
- La problématique qualitative (pressions sur les milieux, eutrophisation, impacts sur les usages dans la lagune),
- La conciliation des usages (économiques, préservation du milieu naturel, besoins de ressource en eau,...)

Une fois les enjeux définis, Il a été décidé d'aborder ces sujets dans le **milieu scolaire** en plus du grand public.

➔ Ce qui a été fait

Le CPIE a défini un programme de sensibilisation intégrant tous les objectifs évoqués. Il a proposé un programme au SMBT et aux autres partenaires (agence de l'eau, Région, Département, Inspection Académique).

Avant la mise en œuvre des programmes de sensibilisation, le CPIE a organisé la **mobilisation des établissements** scolaires concernés sur le territoire.

Moyens mobilisés

- ➔ 5 personnes mobilisées pour les animations et la coordination.
- ➔ 20 jours de conception et coordination.

➔ Résultats de l'accompagnement

60 classes du primaire, collège et lycée, ont ainsi bénéficié des animations du CPIE et près de **1500 élèves** ont ainsi été sensibilisés en 2010.

S'il est difficile d'évaluer l'impact réel de la sensibilisation, il est à noter une meilleure compréhension des outils parfois complexes de gestion de l'eau sur le territoire.

Pilotage de l'action

Le CPIE a entretenu le lien avec le syndicat et les partenaires de l'action tout au long de son déroulement. Néanmoins, aucun comité ou instance spécifique de pilotage n'a été mis en place.

Le CPIE a réalisé une restitution écrite soutenue lors de réunions avec chacun des partenaires.

Évaluation

➔ Impacts pour le CPIE et la structure accompagnée

L'action a permis au CPIE d'améliorer sa visibilité en étant « sur le terrain », à l'échelle de son territoire. Également, par le biais de ce projet, il amplifie son activité d'éducation à l'environnement ainsi que son réseau d'acteurs sensibilisés.

Concernant le SMBT, l'accompagnement CPIE permet d'améliorer la compréhension des enjeux du territoire par ses habitants et la visibilité des outils de gestion de l'eau.

➔ Les points forts

Le projet Autour de l'eau a plusieurs atouts :

La diversité du public touché : l'établissement scolaire, les élèves, les parents d'élèves, des élus de la commune (dans le cas des primaires)

Il **responsabilise chacun des acteurs** face aux éventuels gaspillages : les élèves du primaire adressent un courrier à la mairie pour l'informer des problèmes identifiés ; une distribution de kits hydro-économiques, associée au relevé de compteur régulier à la maison et une opération de détection de fuite à la maison permettent également d'informer et/ou de responsabiliser les parents d'élèves

Il **améliore les connaissances** des cibles de l'action tant sur l'approche quantitative que qualitative de la ressource en eau.

Les enseignements de l'accompagnement

Dans ce type de projet, il convient d'établir une concertation le plus en amont possible et cela avec : les partenaires du projet, l'établissement scolaire, la collectivité concernée et les parents d'élèves.

Ce projet est reconduit pour l'année à venir et se trouve amélioré par les problématiques passées. D'un projet un peu trop figé, Autour de l'eau devient un projet plus souple avec plusieurs entrées possibles, au choix de l'enseignant. La finalité étant toujours de conclure sur les problématiques locales et les enjeux locaux liés à la ressource en eau.

➔ Les difficultés rencontrées

La coordination avec l'ensemble des communes au sein desquelles les établissements scolaires étaient actifs sur le projet fut parfois difficile.

➔ Les perspectives

Une convention avec le SMBT, aux multiples entrées, est en cours d'élaboration pour 2011.

Le projet s'articulerait autour de la mise en place d'un « SAGE des enfants » qui permettrait de synthétiser l'ensemble des idées et propositions émises par les élèves (tous niveaux confondus) dans chaque établissement scolaire.

Ce SAGE des enfants s'organisera autour d'une journée, où l'ensemble des acteurs concernés, y compris les membres de la CLE du SAGE, seront invités. Ce SAGE sera constitué d'élèves délégués, de chaque établissement scolaire ayant développé le projet « Autour de l'eau », lesquels proposeront les actions imaginées en vue de préserver le milieu.

Il est également prévu la réalisation d'un petit film documentaire qui suivrait les prochains volets.

Les compétences mises en œuvre

- ➔Éducation, sensibilisation, information
- ➔Coordination de projet
- ➔Consultation, participation (instances de pilotage)

Les partenariats

➔ Nature du partenariat avec la structure accompagnée :

Il s'agit d'une convention de partenariat technique qui est pour le moment non financière mais pourrait être amenée à le devenir.

➔ Les partenaires financiers

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, DREAL Languedoc Roussillon, le Conseil Régional du Languedoc Roussillon, le Conseil Général de l'Hérault.

➔ Les partenaires techniques

Le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT) et l'agence de l'eau RM&C

Les missions du SMBT

Le SMBT est une structure de gestion et de planification territoriale. Son territoire de compétence est constitué par le bassin versant de la lagune de Thau. Le SMBT est en particulier chargé de l'élaboration du SCOT et de son volet maritime, du SAGE de Thau et du DOCOB Natura 2000 de la lagune de Thau. Ce contexte simultané des différentes approches doit en particulier permettre une intégration aboutie des politiques d'aménagement du territoire, des politiques littorales et environnementales sur Thau.

Témoignage

Extraits de l'interview d'Emeric THIEBAULT chargé de mission au Syndicat Mixte du Bassin de Thau

Les problématiques liées à l'eau et aux missions du SMBT :

Le territoire a la volonté d'être pionnier et exemplaire en matière de gestion des ressources en eau. Cette volonté est motivée par la place qu'occupent ces ressources en tant que support de la socio-économie locale. Sur ces ressources se sont développées la conchyliculture, la pêche, mais également une importante activité thermique et balnéaire.

Aussi, les stratégies d'aménagement conduites par le SMBT intègrent les préoccupations et les orientations permettant la gestion du système hydraulique et la préservation de la qualité des écosystèmes.

Ses compétences sont axées sur :

- L'élaboration du SCOT de Thau et de son Volet Maritime,
- L'élaboration du SAGE de Thau, appui à la Commission Locale de l'Eau,
- L'élaboration du DOCOB Natura 2000 de la lagune de Thau, au titre des directives Oiseaux et Habitats,
- La conduite des politiques contractuelles de planification territoriale (Contrat Qualité de la Lagune de Thau 2005-2009)

L'année 2011 doit voir aboutir les 4 démarches engagées par le SMBT sur ce territoire : SAGE, SCOT, Natura 2000 et Contrat de Gestion Intégrée donnant suite au Contrat Qualité de la Lagune de Thau.

Les raisons du rapprochement avec le CPIE

Les parties ont décidé de coopérer dans le cadre d'une action globale de sensibilisation de la population du bassin de Thau aux problématiques environnementales, liées à l'eau, à la biodiversité et à l'aménagement du territoire. Ces actions s'inscrivent dans la mission générale du SMBT de Gestion Intégrée du Territoire.

Le SMTB s'est rapproché du CPIE sur fait de sa capacité à concevoir, adapter et utiliser des supports d'animation permettant de faire partager à un large public les connaissances acquises lors des diagnostics du SCOT, du SAGE, de Natura 2000 :

- Conception d'outils pédagogiques et animations autour de ces outils,
- Organisation de séances d'animations auprès du grand public et de scolaires,
- Participations à des événements permettant de faire connaître les enjeux d'une gestion intégrée du territoire de Thau.

Les attentes nouvelles

Le SMBT finalise actuellement des outils de planification territoriale (SCOT, SAGE) et souhaite accompagner ces outils avec un programme d'action multipartenarial qui donnera suite au Contrat Qualité de la Lagune de Thau.

L'objectif de ce Contrat est d'assurer la mise en œuvre opérationnelle des orientations propres à chacun de ces outils au travers de la conduite partenariale et concertée d'un programme d'actions.

Dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau Contrat, un partenariat pourrait être formalisé pour définir un projet territorial d'éducation à l'environnement.

Pour plus d'information :

CPIE Bassin de Thau
Émilie VARRAUD, directrice,
04 67 24 07 55,
contact@cpiebassindethau.fr

Le CPIE des Pays de Savoie (73) accompagne l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise dans la mise en œuvre d'une démarche de concertation autour du contrat de bassin versant « Isère en Tarentaise ». L'objectif de l'action est de rassembler les acteurs (élus, habitants, socioprofessionnels) et de les amener à s'interroger sur leurs besoins pour définir un plan d'action pour la gestion locale de l'eau.

Entrant dans le cadre du dispositif EAUsons agir animé par l'URCPIE Rhône-Alpes, cette action met en avant la pertinence du binôme CPIE-collectivité pour faire avancer la gestion durable, concertée et globale de l'eau !

À l'origine de l'accompagnement

➔ Un besoin d'accroître la mobilisation des acteurs locaux autour du contrat de rivière

Les techniciens de rivières sont habituellement absorbés par leur travail quotidien basé sur les aspects techniques du contrat de rivière, et la réalisation des actions dans les délais impartis.

Suite à une formation sur la concertation dans les projets de gestion des milieux aquatiques, l'équipe d'animation du Contrat de bassin versant « Isère en Tarentaise » a pris conscience de l'intérêt d'impliquer les acteurs locaux pour accroître leur mobilisation dans la définition et la mise en œuvre d'actions permettant d'atteindre les objectifs du contrat de rivière.

Ainsi, l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APT), stimulée par l'URCPIE Rhône-Alpes, s'est lancée dans le dispositif « EAUsons agir » (voir encadré) en partenariat avec le CPIE des Pays de Savoie, pour inscrire la mise en œuvre du volet C du contrat de rivière dans un processus de dialogue territorial et de concertation.



Le dispositif « EAUsons agir »

Issu de la concertation entre l'Association Rivière Rhône-Alpes, le GRAINE Rhône-Alpes et l'Union Régionale des CPIE de Rhône-Alpes, le dispositif EAUsons Agir accompagne les **professionnels qui veulent impliquer les citoyens** des territoires de Rhône-Alpes, **dans la gestion et la préservation** de la ressource **en eau et des milieux aquatiques**. Il est animé par l'Union Régionale des CPIE de Rhône-Alpes et financé par EDF Unité de production Alpes, l'agence de l'eau RMC et la Région Rhône-Alpes.

Un besoin des professionnels :

Pour la préservation des milieux aquatiques, de nombreux partenariats existent entre les structures porteuses de contrats de milieux ou SAGE et les organismes d'éducation à l'environnement. Ces collaborations peuvent favoriser une éducation active des usagers de l'eau. Mais, pour mener une démarche de concertation, les professionnels se sentent parfois isolés ou peu formés.

Ce sont ces acteurs de l'eau et des milieux aquatiques que l'URCPIE Rhône-Alpes accompagne avec le dispositif EAUsons Agir par :

- ➔ la mise en relation gestionnaire et d'un pédagogue pour constituer un binôme pertinent,
- ➔ le soutien à la conception et à la réalisation et à l'évaluation de l'action,
- ➔ l'organisation de 4 journées de co-construction des projets et de formation,
- ➔ l'organisation de l'échange entre les structures et un retour d'expériences au niveau régional.

Le dispositif repose sur l'application d'une charte et des principes fondamentaux suivant:

- 1- L'EAU est un bien commun à gérer sur un territoire
- 2- LA CONCERTATION est au service des participations actives
- 3- L'INNOVATION passe par la mise en action des citoyens
- 4- L'ECHANGE met en lien les individus

Description de l'accompagnement

➔ Objectifs de l'action

Il s'agit de poser les bases d'une concertation pour construire les outils du volet C « Gestion durable, concertée et globale de l'eau » du nouveau contrat de rivière :

- Définir un plan de formation des acteurs du territoire (élus, enseignants, professionnels...).
- Repérer les besoins et co-construire les outils pédagogiques nécessaires à la sensibilisation et la communication.

➔ Ce qui a été fait

La méthodologie du dispositif EAUsons agir prévoit la réalisation d'ateliers de réflexion et de travail animés par le binôme constitué.

Lors d'une journée collective proposée par le dispositif Eausons agir, il a été imaginé de créer des ateliers de réflexion et de travail sur les thématiques retenues : formation et construction d'outils pédagogiques.

Les ateliers animés par le binôme APTV/CPIE., rassemblent des acteurs socio-professionnels (enseignants, accompagnateurs en montagne, acteurs du tourisme) et des élus. Chacun contribue à la réflexion thématique et devient relais, a posteriori, de la sensibilisation dans leurs activités. C'est une véritable concertation qui est ainsi animée.

La réalisation de l'action repose particulièrement sur les étapes suivantes :

1) L'élaboration du processus global par la :

- Réalisation d'une réunion de cadrage de la démarche entre les professionnels du binôme collectivité - CPIE,
- Tenue d'une réunion de travail (binôme et élu référent) pour chacun des thèmes « formation » et « outils pédagogiques »
- Réunion du binôme pour définir la stratégie de mobilisation des acteurs pour chaque atelier et préparer très concrètement les réunions des ateliers.

2) La mobilisation des acteurs locaux par :

- Le repérage des publics à cibler et des acteurs à associer,
- La prise de contact avec un panel représentatif des publics ciblés ou touchant les publics ciblés, pour leur proposer de participer à la démarche.

3) **L'animation des ateliers :** chaque atelier se réunit une 1ère fois (animé par le binôme) pour sensibiliser les participants aux enjeux du contrat de rivière, repérer les besoins en formation et en

outillage pédagogique des différents publics ciblés.

4) La définition des actions qui seront réalisées par la suite par :

- Précision des besoins en formation par questionnaire adressé aux techniciens du territoire
- Le calage d'un programme de formation pluriannuel lors d'une seconde réunion de l'atelier.
- Le travail sur les outils pédagogiques par sous groupes liés au public cible avec croisement des besoins par le binôme.

➔ Résultats de l'accompagnement

L'accompagnement mis en place par le CPIE a permis :

- Une évolution dans l'animation de réunion dans une démarche de concertation sur la question de l'eau sur le territoire,
- La compréhension et la maîtrise du processus de concertation par la collectivité accompagnée par la formation de l'animateur du Contrat et de ses collègues.
- La mobilisation des acteurs locaux et la création d'un lien entre ces acteurs.

Moyens mobilisés aux CPIE

6 jours mobilisant la chargée de mission du CPIE
2 jours mobilisant le directeur du CPIE

Pilotage de l'action

Le CPIE a réalisé 2 entretiens individuels avec la chargée de mission de la collectivité pour définir les objectifs, les besoins et le déroulement du processus proposé.

Il a organisé la rencontre et la préparation avec des élus référents, co-animé des ateliers et réalisé une réunion de restitution en comité syndical doit être réalisée.

Évaluation

➔ Impacts pour le CPIE et la structure accompagnée

L'action a permis au CPIE d'agir sur un « nouveau territoire » ce qui occasionnera des ouvertures pour d'autres projets d'accompagnement. Le bénéfice de l'accompagnement réalisé s'est déjà matérialisé par un fort taux de participation d'élus à une « journée d'accueil » sur le thème du dialogue territorial organisée le 4 octobre 2010.

L'accompagnement a permis à la chargée de mission de la collectivité suivie d'envisager une nouvelle approche de construction concertée des projets. Les élus référents de l'action montrent un intérêt à aller plus loin dans la mise en œuvre de démarches participatives.

➤ Les points forts

- Un binôme mutuellement enrichi,
- Une action qui mobilise et implique des élus référents.

Petits conseils

Il est important de bien phaser la démarche dans le temps, en veillant à l'articulation avec le reste du travail des personnes impliquées.

Il convient de veiller à ce que la structure s'engage dans la continuité.

➤ Les difficultés rencontrées

- Un temps à consacrer important,
- Maîtriser les techniques de concertation,
- Maintenir une dynamique,
- Respecter les délais d'action pour maintenir la mobilisation des acteurs.

➤ Les perspectives d'évolution

L'action qui est toujours en cours doit donner lieu à la mise en œuvre d'un programme de formation sur 5 ans à destination des élus, techniciens, administratifs, médiateurs sur les processus participatifs de concertation et les enjeux de l'eau.

Elle doit également donner lieu à la création d'outils pédagogiques sur l'eau répondant aux besoins de la population (résidente et touristique) et d'un public jeune.

Les compétences mises en œuvre

- ➔ Éducation, sensibilisation, information

- ➔ Consultation, participation (instances de pilotage)
- ➔ Concertation territoriale, médiation
- ➔ Animation de réunions participatives et productives
- ➔ Accompagnement dans la définition du projet de la collectivité.

Les partenariats

➤ Nature du partenariat avec la structure accompagnée :

Il s'agit d'une convention de partenariat entre le CPIE et l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise

➤ Les partenaires financiers

EDF UP Alpes, L'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse et la région Rhône-Alpes du dispositif Eauxsons Agir.

➤ Les partenaires techniques

L'URCPIE Rhône Alpes, ARRA et GRAINE RA pour Eauxsons Agir.



Les missions eau de l'APTV

Pourquoi l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise ?

A l'échelle des 43 communes de Tarentaise, l'APTV répond à des objectifs simples que ne peuvent remplir aujourd'hui les intercommunalités existantes ou les communes.

La commission eau de l'APTV a pour mission d'établir un état des lieux sur les sujets peu connus ou sur lesquels l'information n'est pas homogène au travers de différentes études.

Les résultats de ces études sont couplés avec les projets des communes, intercommunalités, socioprofessionnels, associatifs, mais également avec la vision des services de l'État et de l'agence de l'eau afin de proposer au Comité de Bassin des objectifs à atteindre dans les différents domaines. Les priorités sont traduites dans le programme de travaux.

3 thématiques de travail :

- Qualité de la ressource
- Risques d'inondations
- Milieux aquatiques

Témoignage

Extraits de l'interview Virginie Chirez, chef de projet eau à l'APTV

À quelles problématiques liées à l'eau répondent les missions de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise ?

Dans le domaine de l'eau, l'APTV porte et anime le Contrat de bassin versant « Isère en Tarentaise » et un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Ces politiques ont pour but de gérer les cours d'eau sur l'ensemble des problématiques, de préserver et d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Elles s'expriment au travers de programmes d'actions contractuels : études, travaux, amélioration des modalités de gestion et d'intervention sur les cours d'eau et autres milieux humides...

L'APTV anime et coordonne les différentes politiques territoriales ou réflexion de développement à l'échelle de la Tarentaise.

Le stade de vie de l'APTV

L'APTV est née en 2005. Une première période a été consacrée à l'élaboration des différentes démarches contractuelles aujourd'hui opérationnelles et les collectivités de Tarentaise inscrivent pour partie leurs projets dans ce cadre territorial. Actuellement, l'APTV débute l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale. Ainsi, l'enjeu est maintenant d'allier à l'échelle du territoire développement, protection et aménagement sur une vallée très spécifique (tourisme et forte pression foncière et environnementale).

Les besoins en termes d'accompagnement de ses projets liés à la gestion de l'eau : un rapprochement vers le CPIE

La collaboration entre l'APTV et le CPIE est née dans le cadre du projet Eausons agir. Suite à une formation sur la concertation dans les projets de gestion des milieux aquatiques, l'équipe d'animation du Contrat de bassin versant a pris conscience de l'intérêt d'impliquer autrement les acteurs locaux pour accroître leur mobilisation dans la définition et la mise en œuvre d'actions permettant d'atteindre les objectifs du contrat de rivière.

Ainsi, la Tarentaise, s'est lancée dans le dispositif « Eausons agir » en partenariat avec l'URCPIE et le CPIE Pays de Savoie « Savoie Vivante », pour inscrire la mise en œuvre du volet C (Communication/sensibilisation/formation) du contrat de rivière dans un processus de dialogue territorial et de concertation.

L'expérience du CPIE dans les domaines du dialogue territorial et du processus de concertation était les ressources recherchées.

Les attentes nouvelles

Au-delà de nouvelles attentes, il s'agit de poursuivre le processus entamé dans les ateliers du volet C du Contrat de bassin et d'aboutir à la concrétisation des outils : programme de formation des acteurs du bassin et mise en place des outils pédagogiques.

Un autre chantier, nécessitant les compétences développées avec le CPIE, concerne l'élaboration d'un dispositif d'amélioration continue de la gestion des cours d'eau en Tarentaise.

Pour plus d'information :

CPIE des Pays de Savoie

Aurélie LE MEUR,

04 79 85 39 32,

aurelie.lemeur@savoievivante-cpie.org

Depuis 2007, le CPIE Val de Vilaine (35) oeuvre pour la création d'un syndicat de bassin versant sur le secteur de la Vilaine médiane. Son action répond aux enjeux de gestion locale de l'eau et repose sur l'animation d'une large concertation à l'échelle des collectivités territoriales pour faire émerger l'idée chez les décideurs qu'une structure locale de gestion de l'eau est nécessaire.

Trouvant appui auprès de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (IAV), cette action, qui se poursuit actuellement, est un bel exemple du rôle d'initiateur que peut avoir un CPIE pour l'eau sur son territoire.

À l'origine de l'accompagnement

➤ Problématique environnementale

Le territoire de la Vilaine médiane est caractérisé par la présence de macro-polluants et des perturbations de la morphologie du cours d'eau et de ses affluents. Ces perturbations sont les deux principaux facteurs déclassant de la qualité des masses d'eau au regard de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Malgré ce constat avéré, il n'existe pas en réponse de structure porteuse, sur le territoire de la Vilaine médiane, en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage sur la gestion de l'eau.

Pourtant, par la mise en place d'un syndicat de bassin versant, des actions pourraient être engagées afin d'assurer la gestion des milieux aquatiques et de tendre vers les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau en 2004.



➤ Une réflexion portée par le CPIE

Au regard des enjeux cités, depuis plusieurs années, le CPIE Val de Vilaine porte un projet de développement local sur le Pays de Redon et de Vilaine où l'eau prend une place clé.

Très concrètement ce projet s'est matérialisé par la mise en œuvre en 2004-2005, par le CPIE, de deux contrats nature sur le territoire. À l'issue de ce travail, le constat fait est le suivant : **les élus et les agriculteurs n'ont pas de solution pour garantir un entretien du lit et des berges du Canut sud et de ses affluents.**

Un acteur structurant en matière de gestion de l'eau

Il s'agit principalement de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (IAV).

En 2007, le CPIE organise alors une large concertation à l'échelle de quinze communes sur les questions de la gestion de l'eau et notamment la place et des petites zones humides de fond de vallée. En juin de cette même année, à l'issue de la concertation, le président de l'Institut d'aménagement de la Vilaine préconise, avec le CPIE, la **création d'un syndicat de bassin versant** permettant d'engager un programme d'actions visant à restaurer le Canut sud et à rétablir la qualité de l'eau.

En 2009, l'Institut d'aménagement de la Vilaine (IAV), l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la région Bretagne ont demandé d'élargir le périmètre concerné par la réflexion à 26 communes (passage de 9 communes à 15 puis à 26). Le territoire de ces 26 communes correspond au secteur de la Vilaine médiane. De ce fait, on parle à présent du **projet de création du syndicat de bassin versant** sur le secteur de la Vilaine médiane.

➤ Une initiative du CPIE

Le projet de création du syndicat est donc né de la réflexion initiée par le CPIE. Pour matérialiser l'écho trouvé auprès de l'IAV, le CPIE a fait une demande d'aide de financement pour continuer de favoriser la réflexion locale et formaliser ainsi les étapes de la création du syndicat. Cette demande s'est faite auprès de l'IAV mais également auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre de la convention

nationale qu'elle a avec l'Union nationale des CPIE.

La proposition du CPIE a été retenue du fait de sa connaissance de l'environnement institutionnel du secteur (élus, citoyens,...) et d'une grande partie du territoire (environnement) sur lequel pourra agir le futur syndicat de bassin versant de la Vilaine médiane. L'expérience du CPIE en matière d'accompagnement a été un plus.

Description de l'accompagnement

➤ Les objectifs opérationnels

Au travers la création d'un syndicat de bassin versant, quatre principaux objectifs peuvent être recherchés :

- **Sensibiliser les acteurs** locaux et le **public**, en particulier : accompagner les collectivités dans la création du syndicat et favoriser l'association du public à la gestion de l'eau et, plus particulièrement, à la mise en oeuvre du SDAGE,
- **Favoriser la gestion** des milieux aquatiques pour l'atteinte de l'objectif de bon état des eaux d'ici 2015 fixé par la DCE.
- **Assurer la cohérence des actions** menées sur le territoire de la « Vilaine médiane »,
- **Mutualiser les moyens** et obtenir des financements.

➤ Ce qui a été fait

Réunir les élus et s'informer sur le fonctionnement de structures existantes (janvier – février 2009) :

- Organisation et animation d'une rencontre avec les présidents de communauté de communes de Redon et de Pipriac.
- Consultation du Président du syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière de l'Aff, du technicien du syndicat de bassin versant du Trévelo, ainsi que d'un élu et d'un technicien du syndicat intercommunal du bassin versant du Don ; ceci dans le but de

prendre connaissance de leur mode de fonctionnement.

Préparer la communication auprès des élus (novembre – décembre 2009) :

- Création, en lien avec l'Institut d'aménagement de la Vilaine (IAV), d'un support de communication permettant de présenter le projet aux élus.
- Rendez-vous réguliers avec l'IAV tout au long de l'année afin de mettre en oeuvre le projet.

Communiquer auprès des élus et expliquer (janvier – mars 2010) :

- Rencontre entre le CPIE (1 salarié + 1 administrateur) et des élus « référents » de communes ou communautés de communes concernées par le projet (12 réunions).
- Première séance plénière organisée à l'intention des élus des 26 communes et des 5 communautés de communes concernées afin de démontrer **l'intérêt de créer un syndicat** de bassin versant sur le secteur de la Vilaine médiane, de parler des statuts et du fonctionnement de la structure.

À venir : faire adhérer les communes et délimiter le périmètre d'action du syndicat (avril à décembre 2010) :

- Deuxième séance plénière : discussion autour du mode de fonctionnement du futur syndicat.
- Accord de principe des communes souhaitant adhérer au futur syndicat afin d'en définir son périmètre.
- Délimitation du périmètre du syndicat par arrêté préfectoral.
- Délibération des communes et/ou des communautés de communes ayant donné un accord de principe pour adhérer au syndicat, approuver les statuts et désigner leur(s) représentant(s).

Les moyens mobilisés par le CPIE

Bénévoles : 3 administrateurs intervenants surtout lors d'entretiens ou de réunions organisées avec les élus du territoire concerné.

Salariés : 3 salariés (1 secrétaire, 1 chargé de mission environnement et 1 directrice).

Temps passé de début octobre 2009 à mi-septembre 2010 : 58,5 jours.

➔ Résultats de l'accompagnement

Les élus des communes de Pipriac Communauté se mobilisent et vont rencontrer les maires des communes « réfractaires » au projet de syndicat de bassin versant afin de **créer une cohésion forte** autour de ce projet.

Pipriac Communauté mène une réflexion sur le fait de prendre ou de ne pas prendre la compétence eau.

Des **élus ambassadeurs** ont été mobilisés par le CPIE, et une dynamique positive est lancée sur le territoire autour de la gestion de l'eau.

Pilotage de l'action

Le CPIE a organisé 3 comités de pilotage de octobre 2009 à mi-septembre 2010. Ces comités sont composés d'élus (60 %), de techniciens du CPIE, de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'IAV (20 %) et de citoyens (20%).

Évaluation

➔ Une action à poursuivre

La démarche n'étant pas finalisée, il n'existe pas encore de structure chargée de la gestion de l'eau sur le territoire de la Vilaine médiane.

Le CPIE poursuit donc l'action sur 2010/2011 afin de finaliser la démarche engagée en 2009/10 (élaboration des statuts et du budget du SBV).

➔ Le point fort

La sensibilisation mise en œuvre impulse une réflexion sur les actions et les outils à mettre en place afin d'atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

➔ Les difficultés rencontrées

Il est difficile de regrouper la gestion de plusieurs petits affluents de la Vilaine n'ayant pas

de lien direct entre eux (notion d'amont/aval) dans une structure permettant de porter des actions liées à la gestion de l'eau (syndicat de bassin versant).

➔ Perspectives

Le manque de cohésion des élus autour du projet de création d'un syndicat de bassin versant sur le secteur de la « Vilaine Médiane » a amené le CPIE Val de Vilaine à provoquer des rencontres avec les élus des communes de Pipriac Communauté, des communes du secteur des marais de Redon et de Vilaine et les organismes financeurs de l'action (Institut d'Aménagement de la Vilaine et agence de l'Eau Loire – Bretagne).

Suite à ces différents entretiens, il a été convenu :

- De convaincre les communes du secteur des marais de Redon et de Vilaine d'adhérer au projet de création d'un syndicat de bassin versant. Ce point passe par des **temps de discussions avec les élus** concernés en leur expliquant que lorsque le syndicat sera créé il n'y aura pas double cotisation pour un même territoire (actions du contrat territorial milieux aquatiques des marais de Vilaine / marais de Vilaine compris dans le territoire d'intervention du syndicat de bassin versant) et que le SAGE Vilaine identifie le secteur de la « Vilaine médiane » comme étant une entité hydrologique cohérente.

- De finaliser la concertation à l'échelle des communes dont le territoire concerné par le projet de syndicat de bassin versant est nettement supérieur à 100 hectares, soit 22 communes, d'ici fin 2010.

Suite à cette concertation, il est proposé d'accompagner les élus dans leur réflexion par des temps de présentation détaillés et privilégiés en conseils municipaux et / ou en conseils communautaires. Ce travail pourra être réalisé en étroite collaboration avec l'IAV.

Petits conseils...

Pour réussir il faut impulser une cohésion des élus et des citoyens sur le territoire visé autour de ce type de projet.

La mise en place d'un tel projet prend du temps et peu se poursuivre sur plusieurs années.

Les communes du territoire retenu seront consultées au cours du premier semestre 2011 pour obtenir leur avis, leur adhésion ou non au futur syndicat (accord de principe).

Enfin, le CPIE Val de Vilaine propose d'accompagner les communes et / ou les communautés de communes ayant donné un accord de principe pour adhérer au syndicat, approuver les statuts et désigner leur(s) représentant(s), en vue de leur délibération.



Les compétences mises en œuvre

- Concertation territoriale, médiation
- Consultation, participation (instances de pilotage)
- Éducation, Sensibilisation, information

Les partenariats

↪ Nature du partenariat avec la structure accompagnée

Le CPIE bénéficiait de subventions de la part de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'IAV sur 2009/2010. Le renouvellement de cette demande de subvention auprès de ces deux organismes est en sollicité pour la période allant de mi-septembre 2010 à mi-septembre 2011 afin de finaliser la démarche engagée en 2009/10 (élaboration des statuts et du budget du SBV).

↪ Les partenaires techniques

Le principal partenaire technique est l'Institut d'aménagement de la Vilaine (IAV)

Pour plus d'information :

CPIE Val de Vilaine,
Agnès Le Lay,
02 99 72 69 25,
natureetmegalithes@wanadoo.fr

Le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir (72) s'est vu attribuer par l'Établissement public Loire, un marché public pour l'accompagner dans la mise en oeuvre du SAGE Loire dont il porte les études.

Le CPIE anime ainsi, sur la période 2007-2011, le dialogue entre les acteurs locaux sur la gestion de l'eau. Objectifs : favoriser l'expression de tous et appuyer l'EP Loire dans la communication des enjeux.

À l'origine de l'accompagnement

➤ Contexte territorial

Le bassin-versant du Loir couvre 445 communes et concerne 7 départements sur 3 régions administratives. Ce territoire, majoritairement rural, est occupé à l'amont par la Beauce (Eure et Loir, Loir et Cher) et à l'aval par une agriculture axée sur la polyculture-élevage et l'arboriculture (Sarthe, Indre et Loire, Maine et Loire). Les usages et pressions sur la ressource en eau sont donc liés à l'activité agricole, mais aussi aux autres activités humaines passées et actuelles (alimentation en eau potable, utilisation de l'énergie de la rivière, activités de loisir...). Ce territoire est caractérisé par des masses d'eau très différentes tant pour la ressource souterraine (nappe de Beauce, cénomanien...) que pour les cours d'eau (très petits cours d'eau et rivières).

➤ Les besoins identifiés sur le territoire

L'émergence du SAGE est liée aux problèmes de qualité d'eau et d'inondations. Un élu (l'actuel président du SAGE) et un Sous-préfet ont joué un rôle important dans le lancement de ce SAGE. La première CLE a donc été installée en janvier 2005. Le portage des études par l'Établissement public Loire a permis de mobiliser les partenaires financiers que sont l'agence de l'eau Loire-Bretagne, les départements et les régions. L'animation du SAGE est assurée depuis 2006 par un chargé de mission de l'EP Loire.

➤ Une réponse à un appel d'offre

Deux prestataires ont été retenus suite à des appels d'offre pour réaliser les études d'élaboration du SAGE Loire pour la période 2007-2011. SCE (Nantes) est le bureau d'études

technique qui rédige l'essentiel des documents. Le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir a été retenu pour **favoriser l'expression des acteurs locaux** et appuyer l'EP Loire dans la communication.

Le CPIE a été retenu sur la base de ses compétences et de son expérience en matière de concertation et de communication. Le fait que le CPIE soit ancré territorialement sur ce SAGE a présenté de nombreux avantages : connaissance des acteurs et des programmes, connaissance de l'état des milieux aquatiques...

Les acteurs structurants en matière de gestion de l'eau

Au regard des caractéristiques du territoire, le SAGE du loir est élaboré en concertation avec les acteurs locaux, et, en premier lieu, avec les **élus et les agriculteurs**. Les élus les plus impliqués sont les présidents de syndicats de rivière et les élus des principales villes (Châteaudun, Vendôme, La Flèche...). Les représentants agricoles sont issus des chambres d'agriculture (élus et techniciens) et des syndicats agricoles. Les autres acteurs socio-professionnels sont également représentés (associations de défense des moulins, association de protection de la nature, carriers...). Les services de l'Etat (DREAL, DDT, ONEMA, agence de l'eau...) sont également très impliqués dans le processus d'élaboration du SAGE.

Description de l'accompagnement

➤ Les objectifs

Le travail du CPIE consiste à **préparer et co-animer certaines réunions, réaliser des enquêtes** (entretiens, questionnaires) auprès des acteurs locaux pour avoir leur ressenti lors de différentes phases du SAGE et **élaborer des documents de communication** en lien avec une stratégie définie collectivement.

L'accompagnement du CPIE doit servir à confronter la vision des acteurs du bassin aux propositions techniques du bureau d'étude, sur les enjeux et les mesures à mettre en oeuvre sur le bassin. Le CPIE est également en appui pour favoriser une meilleure connaissance du SAGE par les acteurs clés du bassin (communication).

➔ Ce qui a été fait

Le CPIE participe depuis le lancement des études aux réunions de CLE, au cours desquelles il présente notamment les résultats de ses travaux.

Entre 2007 et 2010 le CPIE a réalisé des **enquêtes** (entretiens et questionnaires) au moment du diagnostic et au moment des scénarios alternatifs. En outre le CPIE **co-anime les commissions géographiques**, qui constituent le vrai lieu de concertation du SAGE avec les acteurs locaux, au moyen de techniques d'animation participatives. Le CPIE participe, en outre, à toute autre réunion (bureau de CLE, commission communication réunions

Les moyens mobilisés par le CPIE

C'est principalement un chargé de mission du CPIE qui intervient sur ce dossier. Il est accompagné ponctuellement par la chargée de communication et par la directrice du CPIE. Cette mission représentait environ 2,5 % du temps de travail de l'équipe en 2009 (7 salariés).

spécifiques...) nécessaire à sa mission.

➔ L'articulation avec d'autres acteurs

En tant qu'acteur du territoire, le CPIE porte également un certain nombre de projets qui contribuent à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques : sensibilisation des publics, animation d'un site Natura 2000, suivis biologiques sur des zones humides... Le CPIE est donc en permanence à l'interface des acteurs de terrain sur cette thématique et œuvre donc au quotidien pour la gestion durable de la ressource en eau, de façon complémentaire aux autres acteurs.

Enfin, le CPIE a réalisé, à son initiative et en accord avec le bureau de la CLE, une enquête de satisfaction sur la concertation mise en œuvre dans le cadre du SAGE auprès des acteurs locaux. Ce travail devait permettre d'évaluer le travail du CPIE et de la cellule d'animation du SAGE en matière d'expression et de prise en compte des avis des acteurs à mi-parcours de l'élaboration du SAGE.

➔ Résultats de l'accompagnement

L'accompagnement du CPIE **permet de confronter des visions techniques** (issues du bureau d'étude) et **les représentations des**

acteurs de terrain sur le bassin du Loir. L'avis des acteurs est exprimé dans les documents produits par le SAGE et validé par la CLE.

Ce travail permet **d'ajuster les orientations du SAGE** pour qu'il soit **accepté localement**, gage de sa bonne mise en œuvre par la suite.

Le CPIE a par ailleurs conçu un **plan de communication** et élaboré plusieurs **documents de communication** (lettres d'information).

Pilotage de l'action

L'action est portée par la CLE qui valide les produits du SAGE et le bureau de la CLE qui valide la méthodologie d'élaboration du SAGE.

Évaluation

➔ Impacts pour le CPIE et la structure accompagnée

Cette action a permis **d'asseoir la légitimité du CPIE** sur la thématique du dialogue territorial et de faire reconnaître ce savoir-faire par les acteurs institutionnels du bassin du Loir et même au-delà. La cellule d'animation du SAGE et ses financeurs sont attachés à ce qu'un travail de ce type soit mené tout au long du processus d'élaboration du SAGE. Cela s'est traduit concrètement dans le cadre de deux appels d'offre (2007 et 2009) sur lesquels le CPIE a été retenu.

➔ Les points forts

Les points forts de l'action sont :

- La reconnaissance et la prise en compte des apports du travail du CPIE,
- Un bon fonctionnement entre le CPIE et ses partenaires techniques (bureau d'études SCE, animateur du SAGE, agence de l'eau...),
- Le souci du CPIE d'aller à la rencontre des

Petits conseils...

Pour réussir la concertation autour d'un SAGE, il s'agit de mettre en place une organisation institutionnelle (CLE, bureau de CLE, groupes de travail...) qui soit à la fois solide et modulaire et qui écoute les acteurs du bassin.

acteurs membres de la CLE mais aussi des acteurs de terrain (via les commissions géographiques notamment) et de prendre en compte leur avis.

↳ Les difficultés rencontrées

La principale difficulté pour animer ce processus de dialogue territorial tient à la superficie du bassin du Loir, qui oblige par exemple à démultiplier le nombre de réunions (à l'amont et à l'aval et en fonction des thématiques abordées).

Les compétences mises en œuvre

- Concertation territoriale, médiation
- Consultation, participation (instances de pilotage)
- Édition, publication
- Communication

Les partenariats

↳ Nature du partenariat avec la structure accompagnée

Le CPIE est prestataire de l'EP Loire dans le cadre de marchés publics.

↳ Les partenaires techniques

Les principaux partenaires techniques du CPIE sont le cabinet SCE, l'animateur du SAGE et l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Le CPIE consulte également le Bureau de la CLE pour valider la méthodologie de ses interventions.

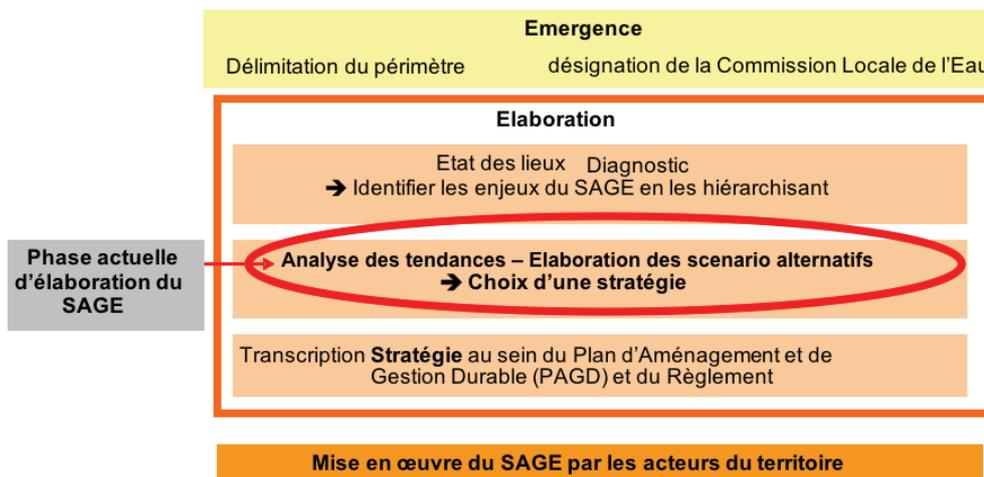
Les missions de l'EP Loire et l'animation de la CLE

La Commission Locale de l'Eau est l'organe de concertation du SAGE. Elle ne possède pas de personnalité juridique propre, raison pour laquelle elle s'appuie sur une structure porteuse pour assurer les missions de secrétariat et d'animation de la CLE ainsi que le portage des études. En l'absence de structure compétente à l'échelle du bassin, l'Etablissement public Loire, sur sollicitation de la CLE, a accepté d'assurer le portage du SAGE du bassin du Loir dans sa phase d'élaboration.

Reconnu en 2006 comme Etablissement Public Territorial de Bassin, l'EP Loire contribue à la cohésion des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire. Son intervention s'articule selon trois grands domaines d'action :

- ↳ La prévention des inondations,
- ↳ La recherche/données/informations,
- ↳ La gestion des ressources en eau stratégique des deux ouvrages de Naussac et Villerest,
- ↳ L'aménagement et la gestion des eaux en lien avec les Commissions Locales de l'Eau.

La Commission Locale de l'Eau est quant à elle le pilier central de la procédure SAGE, elle pilote l'élaboration du SAGE et suit sa mise en œuvre. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chacune des étapes de la phase d'élaboration. Plusieurs instances gravitent autour de la CLE à savoir : le Bureau, le Comité de pilotage chargé du suivi des études, les groupes géo-thématiques et les groupes de travail spécifiques réunis selon les besoins.



Témoignage

Extraits de l'interview d'Alexandre Delaunay en charge de l'animation du SAGE Loir à l'EP Loire

Quelles sont les problématiques sur lesquelles le SAGE intervient ?

Conformément aux objectifs fixés dans la Directive Cadre Européenne sur l'eau, le SAGE se doit de répondre à l'ensemble des problématiques liées à l'eau en vue d'atteindre le bon état des eaux. Plus spécifiquement, lors de la phase d'état des lieux / diagnostic, la Commission Locale de l'Eau a retenu sept enjeux prioritaires à l'échelle du bassin versant :

- l'organisation de la maîtrise d'ouvrage et le portage du SAGE,
- la qualité morphologique des cours d'eau,
- la qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines (pollutions diffuses),
- la sécurisation de l'alimentation en eau potable,
- l'amélioration de la connaissance, la préservation et valorisation des zones humides,
- les inondations,
- la gestion quantitative des eaux superficielles et souterraines.

Les raisons du rapprochement avec le CPIE

Le SAGE du bassin du Loir est un outil de planification à l'échelle du bassin hydrographique du Loir, soit une superficie 7160 km², ce qui a pu apparaître comme une difficulté vis-à-vis de la concertation recherchée. La réussite de cette procédure dépendant de l'implication et de la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire, la Commission Locale de l'Eau avait ainsi souhaité mettre l'accent sur l'aspect concertation dans l'appel d'offre concernant l'étude « tendance, scénarios, stratégie ». C'est dans ce contexte que le CPIE a été retenu dans le cadre d'une candidature groupée avec le Bureau d'étude SCE (aspect technique). La complémentarité des deux structures et le rôle du CPIE en tant que médiateur et accompagnateur participatif ont pesé sur le choix.

Considérant la superficie du territoire et la quantité d'acteurs concernés, les compétences attendues vis-à-vis du CPIE relèvent essentiellement de l'appui potentiel à l'animation et de son rôle dans la concertation entre acteurs. Par ailleurs, on notera que le CPIE, de par sa situation géographique sur le territoire avait eu l'occasion de participer aux précédentes phases de l'élaboration du SAGE et possédait ainsi une première connaissance des acteurs locaux.

Les attentes nouvelles

Pour l'heure, la CLE du SAGE Loir n'a pas mis en évidence d'attentes nouvelles vis-à-vis du CPIE au-delà de ce qui peut être fait actuellement. Toutefois, on peut envisager qu'à l'instar du stage réalisé à l'initiative du CPIE, sur l'évaluation de la concertation dans le cadre du SAGE (perception des acteurs), il pourrait être à nouveau fait appel au CPIE afin d'évaluer le ressenti des acteurs en phase de mise en œuvre.

Le chantier à venir ?

Actuellement à mi-chemin de la phase d'élaboration, la prochaine étape consistera à élaborer la stratégie du SAGE, socle du projet de territoire. D'ici la fin d'année 2011, le SAGE Loir sera entré dans la phase de rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource accompagné de son règlement en vue d'une approbation du Comité de bassin Loire-Bretagne courant 2012. Il s'agira ensuite de suivre la mise en œuvre des actions et leur coordination. Le principal « chantier » étant de mobiliser les acteurs locaux en vue d'assurer le portage local des actions et donc l'atteinte des objectifs.

Pour plus d'information :

CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir,
Willy CHÉNEAU, chargé de mission,
02 43 45 64 74,
wcheneau.cpie72@ouvaton.org

CLE : Commission locale de l'eau
DCE : Directive cadre sur l'eau
Sdage : Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau
Sage : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

Fiche 1

ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

Fiche 2

SICASIL : Syndicat de l'eau potable du grand bassin cannois
SIAUBC : Syndicat intercommunal d'assainissement unifié du bassin Cannois
ONF : Office national des forêts
SIVU : Syndicat intercommunal à vocation unique
URVN : Union régionale vie et nature
CEBAC : Collectif environnement du bassin Cannois

Fiche 3

GPMB : Grand port maritime de Bordeaux
EID : Entente interdépartementale de démoustication
ASA : Association syndicale agréée
SIBVM : Syndicat intercommunal du bassin versant du Nord Médoc

Fiche 4

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique
SIEAB : Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de la Bourbince
SINETA : Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de l'Arroux

Fiche 5

EDEN 62 : Espaces Départementaux Naturels du Pas-de-Calais
EPTB : Établissement public territorial de bassin
GRDA : Groupement régional de développement agricole
CRPF : Centre régional de la propriété forestière

Fiche 6

SMTB : Syndicat Mixte du Bassin de Thau
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
DOCOB : DOcument d'OBjectifs

Fiche 7

GRAINE : Groupements régionaux des associations d'initiation à la nature et à l'environnement
APTIV : Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise
PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations

Fiche 8

IAV : Institut d'Aménagement de la Vilaine
SBV : Syndicat de bassin versant

Fiche 9

EP Loire : Établissement public Loire
PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable



**Document réalisé avec le soutien du Ministère de l'écologie,
du développement durable, des transports et du logement
MEDDTL**



CENTRES PERMANENTS D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

26, rue Beaubourg – 75003 Paris

Tel. 01 44 61 75 35 | Fax 01 44 61 75 63 | contact@uncpie.org | www.cpie.fr
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique par le décret du 4 mars 1994